

NADO KEVIN

Travail d'Etudes Professionnel

MASTER 1 Professionnel Sociétés, Aménagement et Territoire



LES ORGANISMES D'AIDE A L'INNOVATION DANS LA ZONE D'EMPLOI DE PAU

**ELEMENTS D'AMELIORATION ET
CONTRIBUTION
A
L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**



**Université de Pau et des Pays de l'Adour
IUP Aménagement et Développement du Territoire**

MASTER 1 professionnel Sociétés, Aménagement et Territoire

Année 2005/2006

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| | |
| Première partie : les organismes d'aide à l'innovation sur la zone d'emploi paloise : constats et réflexions | 4 |
| 1. Méthodologie de l'enquête | 5 |
| 1.1. Périmètre d'étude | 5 |
| 1.2. Détermination des organismes | 6 |
| 2. Les organismes d'aide à l'innovation : fonctions, financements et relations | 10 |
| 2.1. Méthodologie de la classification | 10 |
| 2.2. Des organismes déterritorialisés : le CNRS, le Conseil Régional, le CREATI et la DRRT..... | 13 |
| 2.3. Des organismes assez peu territorialisés : la DRIRE, INNOVALIS et l'IRA..... | 16 |
| 2.4. Des organismes assez bien territorialisés : le CETRA, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, CREACOL, Eurolacq, l'IFP et VAL UPPA | 19 |
| 2.5. Des organismes reconnus et territorialisés : Adour Entreprendre, OSEO ANVAR, Pau Cité Multimédia, SEBADOUD et TDR..... | 22 |
| 2.6. Des organismes incontournables dans la zone d'emploi de Pau : Adour Compétitivité, la CCI et la technopole Hélioparc | 25 |
| 3. Une aide éparpillée et déconnectée du monde entrepreneurial | 27 |
| 3.1. A l'échelle nationale..... | 27 |
| 3.2. A l'échelle de la zone d'emploi de Pau | 28 |
| | |
| Deuxième partie: les organismes d'aide à l'innovation et l'attractivité du territoire | 34 |
| 1. Définition d'une ville moyenne | 35 |
| 2. L'attractivité territoriale en question | 37 |
| 3. L'attractivité du territoire palois | 38 |
| 3.1. Pau, une ville gâtée par l'histoire | 38 |
| 3.2. Les atouts et contraintes en matière d'attractivité économique..... | 38 |
| 3.3. les facteurs d'attractivité de Pau : une situation contrastée..... | 43 |
| | |
| Conclusion | 49 |

INTRODUCTION

« Un territoire est d'autant plus attractif qu'il produit et favorise l'innovation ». C'est partant de ce postulat que le projet européen « ATI (Attractivité du Territoire et Innovation), le cas des villes moyennes », a débuté en Mars 2005.

Pour autant, l'idée de lier intimement innovation et attractivité peut sembler difficile. En effet, un territoire ne peut-il pas être attractif s'il s'appuie sur des activités traditionnelles pourvoyeuses d'emplois ?

En allant plus loin, beaucoup prétendent que les villes moyennes comme Pau ne disposent pas d'un tissu industriel et d'un potentiel de recherche suffisamment développé pour produire des « innovations pures » mais se contentent de faire du transfert de technologie.

Pourtant, des villes moyennes peuvent être particulièrement novatrices si un certain nombre de conditions sont réunies comme un environnement propice (université et laboratoires de recherche), des pouvoirs locaux impliqués et un milieu gratifiant. Pau peut entrer dans cette catégorie de ville et à l'avenir rejoindre des villes moyennes innovantes comme Padoue, Lausanne ou Salzbourg.

En ce qui concerne le lien entre innovation et attractivité, certes il n'est peut être pas complètement avéré mais dans le contexte actuel il représente un catalyseur du dynamisme des villes. A une échelle globale tout d'abord, la mondialisation et l'internationalisation des entreprises permet aujourd'hui aux pays émergents de nous concurrencer sur les produits quotidiens. Le moyen d'être compétitif est d'avoir l'avance technologique nécessaire pour restreindre suffisamment le nombre de producteurs et pérenniser nos entreprises. En ce sens, l'innovation est primordiale. A l'échelle régionale ensuite, le principe d'équité territoriale de l'Etat est un leur et dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales ont chaque jour plus en main les clés de leur développement. Une concurrence accrue se met en place ou chacun doit se différencier par rapport au voisin : là aussi l'innovation est un facteur essentiel de développement des territoires afin de leur apporter un avantage comparatif.

L'innovation peut être appréhendée du point de vue de l'entreprise ou des organismes qui aident ces entreprises à innover.

Quelles sont les éléments d'amélioration de l'aide à l'innovation dans la zone d'emploi de Pau et de manière plus générale, en quoi l'innovation peut-elle contribuer à améliorer l'attractivité de ce territoire ?

Ce travail consiste dans une première partie à présenter le dispositif général d'aide à l'innovation dans la zone d'emploi de Pau et à déterminer les éléments d'amélioration de cette aide à l'innovation sur le territoire palois.

La seconde partie a pour but, à partir des entretiens effectués auprès des organismes d'aide à l'innovation de déterminer les facteurs d'attractivité sur lesquels Pau pourra s'appuyer pour envisager une vitalité économique durable.

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un projet européen INTERREG III B intitulé « ATI (Attractivité des Territoires et Innovation), le cas des villes moyennes ».

Le chef de file est la CCI Pau-Béarn, représentée par Adeline Deshayes, ma tutrice professionnelle et le projet est porté par 11 partenaires (annexe 2).

Il se déroule sur une période de 2 ans, de Mars 2005 à Mars 2007 et a pour objectifs de :

- ❖ Améliorer la connaissance des territoires afin de concrétiser les paramètres de leur attractivité.
- ❖ Chercher les passerelles entre recherche universitaire et recherche appliquée à l'industrie dans le réseau des villes moyennes du sud ouest européen, afin de favoriser et potentialiser les grands axes de développement économique et les ressources locales.
- ❖ Intégrer les villes moyennes dans le réseau de l'innovation afin d'identifier ses ressources propres et son potentiel de développement futur.

Première partie

Les organismes d'aide à l'innovation sur la zone d'emploi paloise : constats et réflexions

Cette première partie consiste à analyser le fonctionnement des principaux organismes d'aide à l'innovation de la zone d'emploi de Pau, à mettre en évidence les faiblesses organisationnelles et structurelles de l'aide à l'innovation et à donner quelques pistes de réflexion.

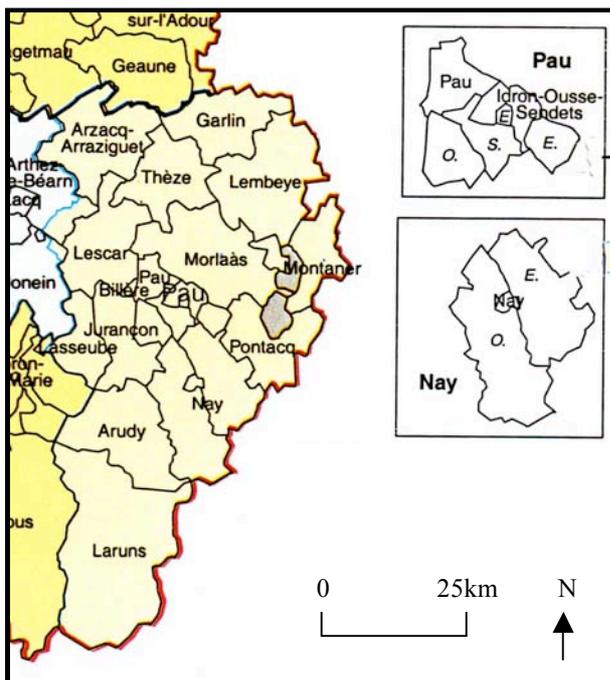
1. Méthodologie de l'enquête

Le premier point consiste à enquêter les principaux organismes d'aide à l'innovation présents à Pau.

1.1. Périmètre d'étude

Le périmètre choisi est la zone d'emploi de Pau puisque cette étude rentre dans le cadre de l'attractivité des villes moyennes.

Carte 1 : zone d'emploi de Pau



Source : www.insee.fr

Une exception a cependant été faite en incluant dans les organismes la pépinière Eurolacq et ceci pour deux raisons :

Tout d'abord parce qu'elle constitue un bon exemple de volonté locale de développer un territoire et de le rendre attractif, notamment par le biais de l'innovation.

Ensuite parce que Lacq se situe près de l'agglomération de Pau, et l'attraction mutuelle de ces deux zones d'emplois n'est pas négligeable et n'a donc pas de raison particulière d'être occultée.

1.2. Détermination des organismes

Face au nombre important de structures regroupées sous le terme générique d'organismes d'aide à l'innovation il est nécessaire de poser quelques limites.

Il est en effet apparu pertinent d'enquêter 22 organismes intervenant au moins en partie sur le territoire palois, de manière directe ou indirecte. En effet, certains organismes interviennent directement auprès des PME et PMI tandis que d'autres financent des organismes d'aide à l'innovation qui par la suite interviennent auprès des entreprises. Certains font aussi davantage des actions de planification et ne fournissent pas une aide ponctuelle à une entreprise en particulier. Ces organismes ont été choisis dans diverses catégories afin d'obtenir un panel représentatif des principales actions en matière d'aide à l'innovation sur la zone d'emploi de Pau. L'enquête s'est déroulée du 22 Mai au 5 Juillet 2006.

Il est important d'ajouter que ces organismes n'apportent une aide qu'aux entreprises de taille moyenne (PME, PMI). En effet, les firmes multinationales telles Total ou Turboméca disposent de suffisamment de ressources en interne pour développer de l'innovation. Les PME et PMI que l'on qualifiera simplement par un nombre de salariés inférieur à 250 représentent environ 99,7% du nombre total d'entreprises de la zone d'emploi de Pau. Si l'on rapporte au nombre de salariés, les entreprises de moins de 200 salariés (pas de chiffres pour les entreprises de moins de 250 salariés) qui bénéficient de la plupart des aides à l'innovation représentent 77% du total des salariés de la zone d'emploi.

Les PME PMI représentent donc l'essentiel du tissu industriel de la zone d'emploi de Pau.

Les structures ont été sélectionnées parmi les catégories suivantes :

❖ **Services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :**

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) en Aquitaine (annexe 3).

Délégation Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de l'Aquitaine (annexe 4).

❖ **Collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPIC) :**

Conseil Régional d'Aquitaine (annexe 5).

Conseil Général des Pyrénées Atlantiques (annexe 6).

Communauté d'Agglomération de Pau (annexe 7).

❖ **Chambre consulaire :**

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Pau-Béarn (annexe 8).

❖ **Université :**

Service de Valorisation de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (VAL UPPA) (annexe 9).

❖ **Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique (EPCST) :**

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) (annexe 10).

❖ **Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC) :**

Agence Nationale de Valorisation de la Recherche (ANVAR) (annexe 11).

Institut Français du Pétrole (IFP) (annexe 12).

❖ **Associations loi 1901 :**

Généralistes :

Incubateur Régional d'Aquitaine (IRA) (annexe 13).

Centre Régional d'Appui Technique et d'Innovation (CREATI) d'Aquitaine (annexe 14).

INNOVALIS Aquitaine (annexe 15).

Adour Entreprendre (annexe 16).

Adour Compétitivité (annexe 17).

Spécialistes :

Cellule Régionale pour l'Assemblage par Collage (CREACOL) (annexe 18).

❖ **Structures d'hébergement et d'accompagnement :**

Technopôle Hélioparc (annexe 19).

Pau Cité Multimédia (annexe 20).

Pépinière Eurolacq (annexe 21).

❖ **Société financière :**

SEBADOIR (annexe 22).

❖ **Structures dépendantes du groupe Total (anciennement Elf Aquitaine) :**

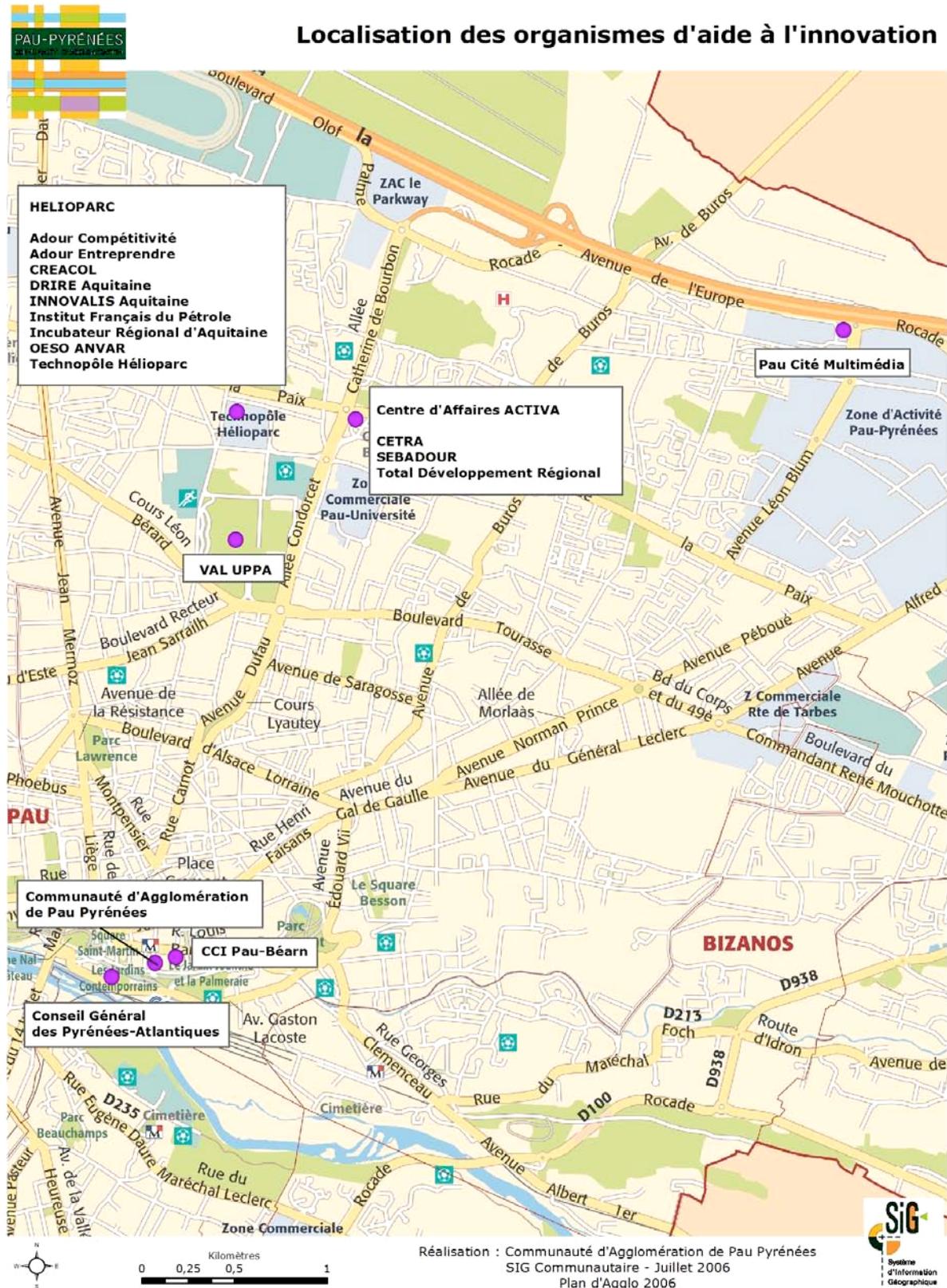
Centre Technique Régional d'Appui (CETRA) aux PME (annexe 23).

Total Développement Régional (TDR) association (annexe 24).

Le groupe Total est depuis le milieu des années 50 structurant de la zone d'emploi palois.

Il est donc intéressant de se pencher sur quelques moyens mis en place par cette entreprise mondiale pour favoriser l'aide à l'innovation ; le CETRA et TDR association ont été enquêtés dans cette optique.

Carte 2 : localisation des organismes d'aide à l'innovation



Le CNRS, CREATI Aquitaine, la DRRT et le Conseil Régional d'Aquitaine sont basés à Bordeaux et n'ont pas d'antenne à Pau.

La pépinière Eurolacq n'est pas située sur cette carte car elle se situe en dehors de la ville de Pau, dans la commune de Lacq.

2. Les organismes d'aide à l'innovation : fonctions, financements et relations

Un moyen de classer ces organismes d'aide à l'innovation pourrait être par le biais de leur statut juridique ou encore leur domaine d'intervention mais dans le cadre d'une étude s'intéressant à l'attractivité du territoire, il semble plus pertinent de les classer selon leur « imprégnation territoriale ».

2.1. Méthodologie de la classification

Suite aux entretiens effectués, il est possible d'évaluer un degré d'attachement ou d'imprégnation au territoire selon trois critères auxquels un nombre de points est défini selon le degré de territorialité de l'organisme :

La localisation : en effet, un organisme localisé sur un territoire est plus fortement imprégné et dispose d'une liberté d'action et de réaction en adéquation avec le territoire que n'a pas obligatoirement une antenne locale.

3 : localisation sur le territoire

2 : antenne locale sur le territoire

0 : Pas de localisation sur le territoire

La visibilité locale auprès des entreprises : elle est prise en compte en fonction des entreprises de la zone d'emploi de Pau et d'après l'avis des organismes interrogés. Elle peut varier selon l'ancienneté de la structure sur le territoire, sa notoriété ou la communication qu'elle met en place.

2 : bonne

1 : moyenne

0 : mauvaise

Les réseaux et partenaires locaux : dans ce cas, ce sont les autres organismes d'aide à l'innovation qui sont pris en compte, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

2 : Nombre important de partenaires

1 : Nombre assez important de partenaires

0 : Faible nombre de partenaires

Le critère **localisation** s'établit selon une échelle de 1 à 3 car il semble important de fortement pénaliser un organisme qui n'a pas d'implantation sur la zone d'emploi de Pau.

Suite à cette comparaison, les organismes sont classés selon 5 catégories :

7 points : très bonne imprégnation territoriale

6 points : bonne imprégnation territoriale

5 points : assez bonne imprégnation territoriale

Entre 3 et 4 points : imprégnation territoriale moyenne

Moins de 3 points : faible imprégnation territoriale

Tableau 1 : imprégnation territoriale des différents organismes d'aide à l'innovation

| Organismes | Localisation | Visibilité locale auprès des entreprises | Réseaux et partenaires locaux | TOTAL |
|-------------------------------|--------------|--|----------------------------------|-------|
| Adour Compétitivité | 3 | 2 | 2 | 7 |
| Adour Entreprendre | 3 | 1 | 2 | 6 |
| CCI | 3 | 2 | 2 | 7 |
| CETRA | 3 | 0 | 2 | 5 |
| CNRS | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Communauté d'agglomération | 3 | 0 | 2 | 5 |
| Conseil Général | 3 | 1 | 1 | 5 |
| Conseil Régional | 0 | 1 | 0 | 1 |
| CREACOL | 2 | 1 | 2 | 5 |
| CREATI | 0 | 1 | 0 | 1 |
| DRIRE Aquitaine | 2 | 1 | 1 | 4 |
| DRRT | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Eurolacq | 3 | 1 | 1 | 5 |
| Hélioparc | 3 | 2 | 2 | 7 |
| IFP | 2 | 1 | 2 | 5 |
| INNOVALIS | 2 | 0 | 1 | 3 |
| IRA | 2 | 0 | 2 | 4 |
| OSEO ANVAR | 2 | 2 | 2 | 6 |
| Pau Cité Multimédia | 3 | 2 | 1 | 6 |
| SEBADOIR | 3 | 2 | 1 | 6 |
| TDR | 2 | 2 | 2 | 6 |
| VAL UPPA | 3 | 1 | 1 | 5 |

Source : auteur

2.2. Des organismes déterritorialisés : le CNRS, le Conseil Régional, le CREATI et la DRRT

Attachons-nous en premier lieu à présenter les organismes ayant une faible imprégnation territoriale.

2.2.1. Principales fonctions

Rappelons en préambule les différentes fonctions que peut avoir un organisme d'aide à l'innovation :

- ❖ **L'appui stratégique** comprend toutes les études qui consistent à aider l'entreprise dans sa démarche innovante :
études de marché, études de faisabilité, plans d'action, recherche de financements, recherche de partenaires.
- ❖ **L'appui administratif** consiste en l'aide au montage de dossiers.
- ❖ **L'appui technique** regroupe la mise à disposition de moyens humains et matériels.
- ❖ **L'appui financier** comprend les aides financières sous toutes leurs formes, directes ou indirectes.

Précisons également les notions des différentes phase de l'innovation :

- ❖ La phase **prototype** correspond à l'élaboration d'une ébauche destinée à montrer aux clients ce qu'il est envisagé de faire et à expliquer aux développeurs les problèmes rencontrés.
- ❖ La phase **pré-série** correspond à l'élaboration d'un produit fini tel qu'il pourra être produit à grande échelle.
- ❖ La phase **production** correspond à la fabrication de ce produit à grande échelle.

Tableau 2 : domaines d'intervention des organismes les moins territorialisés

| | | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------------|---------------------|-----------------|---|---|------------------------------------|
| | | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui technique | <i>humain</i> | CREATI CNRS | CREATI CNRS | CREATI |
| | | <i>matériel</i> | CREATI CNRS | CREATI CNRS | CREATI |
| | Appui stratégique | | DRRT | DRRT | DRRT |
| | Appui administratif | | CNRS | CNRS | |
| | Appui financier | | CNRS CREATI Conseil Régional DRRT | DRRT CNRS CREATI Conseil Régional | DRRT CREATI Conseil Régional |

Source : auteur

Il est important de remarquer que ces organismes étant particulièrement déterritorialisés, certains travaillent à une échelle qui n'est pas celle de l'entreprise locale. La DRRT par exemple ne réalise pas spécifiquement des appuis stratégiques auprès de projets d'entreprises mais dans le cadre d'une planification plus globale d'aide à l'innovation.

De même, le Conseil Régional n'apporte pas toujours son soutien financier à une entreprise en particulier.

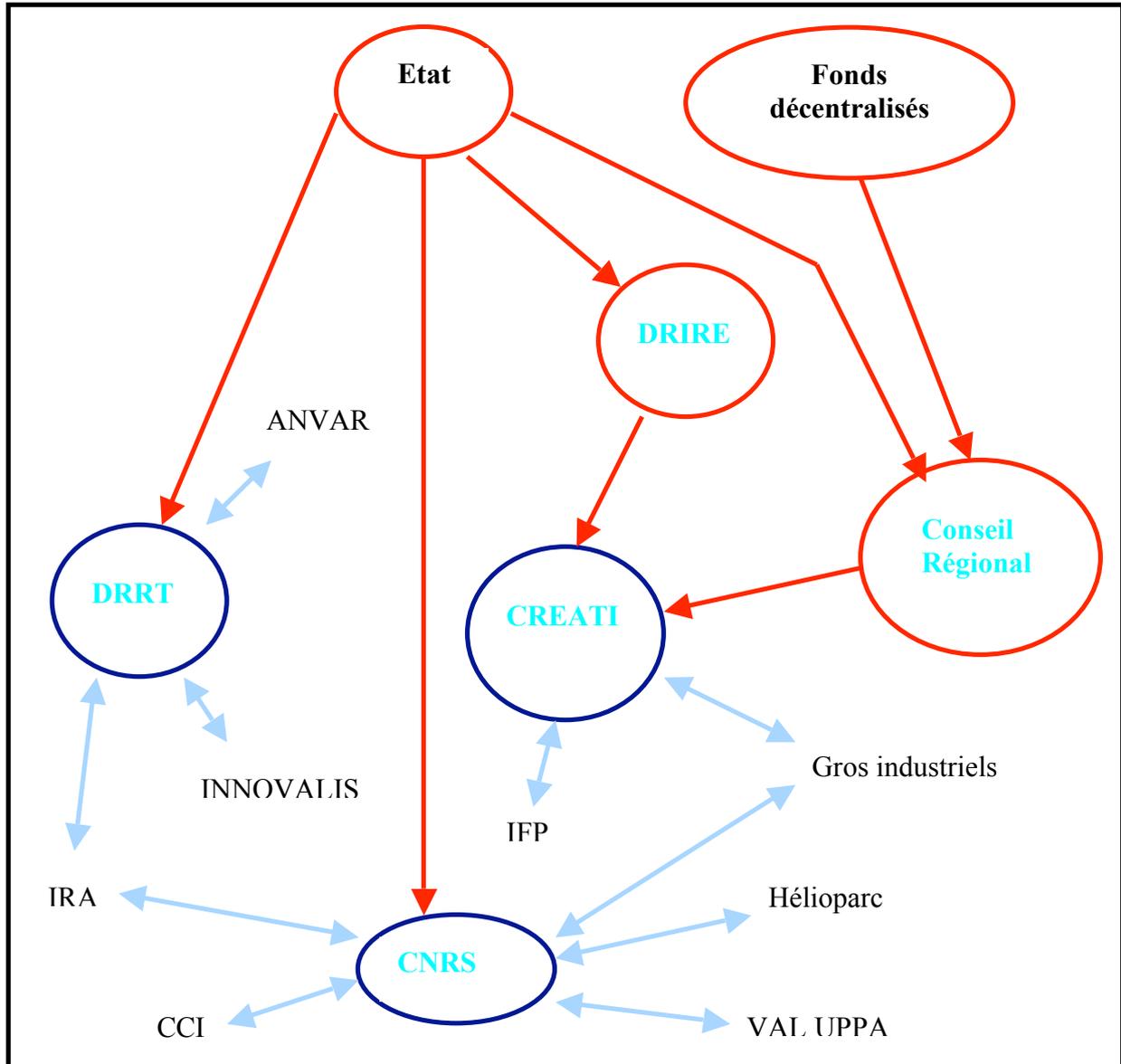
2.2.2. Sources de financements et relations

Il est intéressant maintenant d'étudier les modes de financements de ces organismes et leur relations avec le milieu local même si celles-ci sont relativement sporadiques.

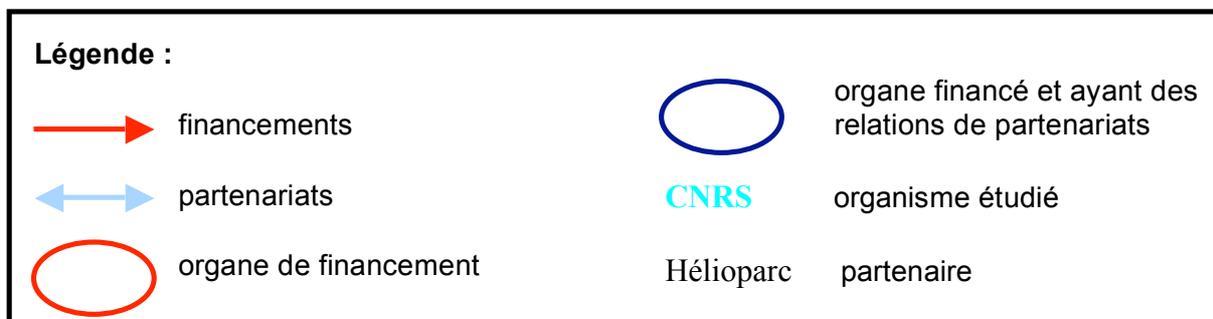
Le Conseil Régional n'a que très peu de partenariats au sens non financier mais il subventionne de manière directe ou indirecte un grand nombre de structures.

Les partenariats correspondent à des relations formalisées ou non qui ont pour but de se faire rencontrer les organismes afin qu'ils travaillent en commun ou échangent sur certains dossiers de projets innovants afin de diriger l'entreprise vers le meilleur interlocuteur.

Schéma 1 : relations de financements et de partenariats des organismes les moins territorialisés



Source : auteur



2.3. Des organismes assez peu territorialisés : la DRIRE, INNOVALIS et l'IRA

Ces trois organismes ne disposent que d'antennes locales et ne sont pas les interlocuteurs privilégiés en matière d'aide à l'innovation.

2.3.1. Principales fonctions

Détaillons les principaux domaines d'activités de ces organismes .

Tableau 3 : domaines d'intervention des organismes moyennement territorialisés

| | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------|-------------------|------------------------|-----------|------------|
| | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui stratégique | INNOVALIS | INNOVALIS | INNOVALIS |
| | Appui financier | IRA | IRA | DRIRE |

Source : auteur

INNOVALIS Aquitaine est une structure récente sur le territoire de Pau (2005) ce qui empêche pour le moment de lui donner une bonne visibilité locale.

Elle a été mise en place afin de mutualiser les moyens et de permettre une meilleure lisibilité des organismes d'aide à l'innovation. Elle regroupe actuellement sur l'ensemble de l'Aquitaine différents pôles technologiques qui ont pour rôle de faciliter l'accès des PME-PMI aux ressources scientifiques et techniques régionales. Parmi ces pôles, il existe le pôle environnement Aquitain, le pôle forêt-bois papier aquitain, le Pôle Aquitaine Santé (PAS) ou encore le Pôle Aquitaine Matériaux Mécanique (PAMM).

INNOVALIS a pour but de fournir aux entreprises un appui stratégique par une approche marché et une orientation vers les compétences techniques adaptées à son projet.

L'IRA a une visibilité locale faible car les critères d'obtention d'aides sont très sélectifs. En effet, il faut que ce soit un projet innovant aquitain qui ait un lien fort avec le secteur de la recherche. Dans la convention d'incubation, l'article 1 stipule qu'il doit y avoir une convention passée entre le porteur de projet et un des 13 établissements de recherche à la base de la constitution de l'IRA.

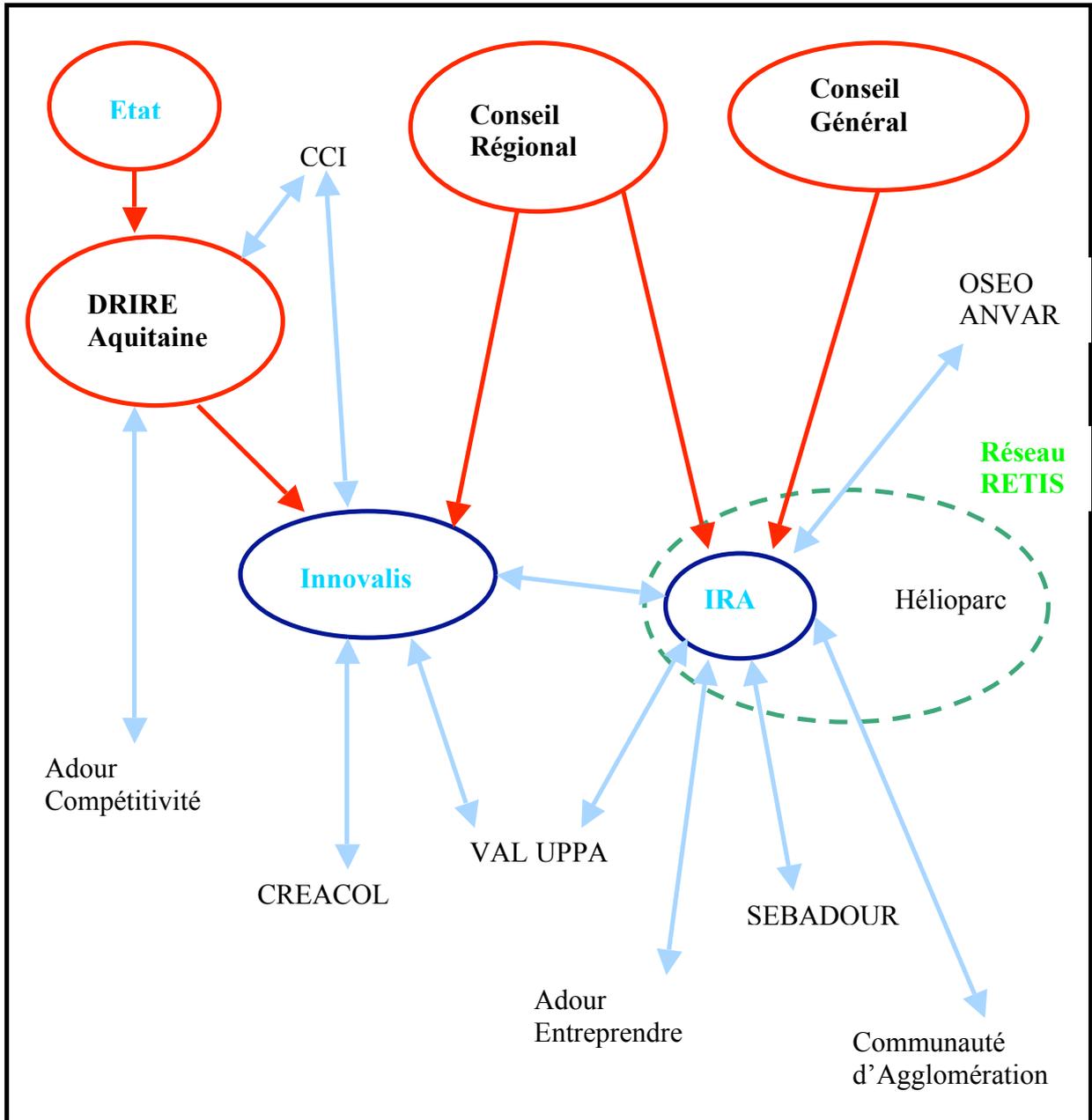
Si ce n'est pas le cas, l'IRA peut accompagner un porteur de projet mais uniquement s'il concerne l'Aquitaine, est viable économiquement et en lien étroit avec un organisme de recherche. Par conséquent, le nombre de porteurs de projets pouvant travailler avec l'IRA est faible et par lien de cause à effet, c'est un organisme peu connu et qui ne dispose pas d'un nombre très important de partenaires.

La DRIRE enfin est assez peu concernée par l'aide à l'innovation. Ces actions collectives ou individuelles accompagnent tous types de projets d'entreprises viables économiquement, qu'ils soient innovants ou pas.

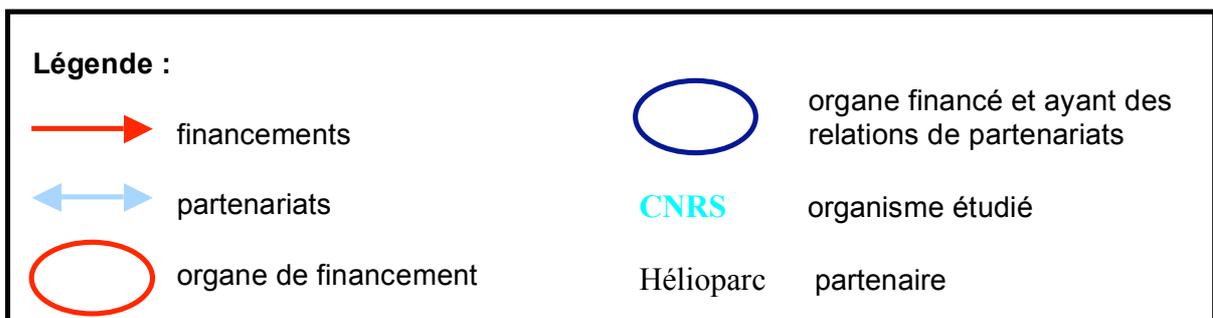
2.3.2. Sources de financements et relations

La DRIRE est financée par l'Etat et joue aussi un rôle de financeur envers d'autres structures d'aide à l'innovation comme l'IRA, ce qui n'est pas le cas de ce dernier ni d'INNOVALIS.

Schéma 2 : relations de financement et de partenariat des organismes moyennement territorialisés



Source : auteur



RETIS est le réseau des CEEI (Centre Européen d'entreprises et d'Innovation), incubateurs et technopoles français. Il compte environ 90 membres.

2.4. Des organismes assez bien territorialisés : le CETRA, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, CREACOL, Eurolacq, l'IFP et VAL UPPA

Ces organismes, quoique n'étant pas des interlocuteurs privilégiés sont reconnus dans leurs domaines respectifs et ont une visibilité locale qui doit encore s'améliorer.

2.4.1. Principales fonctions

Tableau 4 : principaux domaines d'intervention des organismes relativement bien territorialisés

| | | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------|---------------------|-----------------|---|---|----------------------------|
| | | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui technique | <i>humain</i> | CREACOL CETRA VAL UPPA IFP | CREACOL CETRA VAL UPPA IFP | CETRA |
| | | <i>matériel</i> | CETRA VAL UPPA CREACOL IFP | CETRA VAL UPPA CREACOL IFP | CETRA Eurolacq |
| | Appui stratégique | | VAL UPPA CREACOL | VAL UPPA CREACOL | Eurolacq |
| | Appui administratif | | VAL UPPA | VAL UPPA | Eurolacq |
| | Appui financier | | Communauté d'Agglomération Conseil Général | Communauté d'Agglomération Conseil Général | Communauté d'Agglomération |

Source : auteur

Il est important d'ajouter que la communauté d'agglomération intervient marginalement dans l'animation de réseaux comme R3P. Ce réseau compte parmi ses membres le CETRA et CREACOL et a pour but de développer une aide à l'industrie dans le domaine des matériaux.

D'autre part, les interventions de CREACOL, seul organisme sectoriel étudié ne se font que dans le domaine du collage industriel.

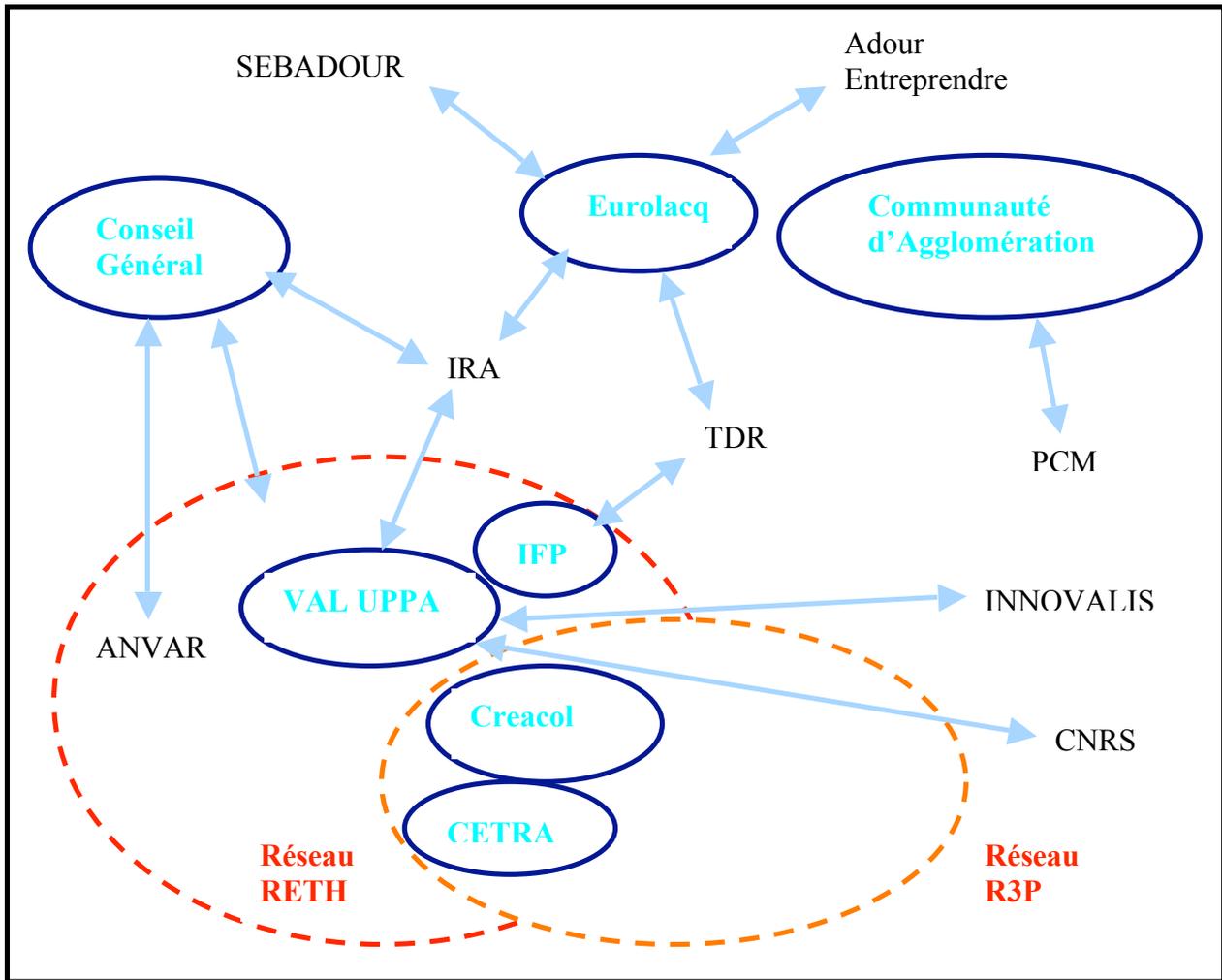
2.4.2. Sources de financements et relations

Tableau 5 : financements des organismes assez bien territorialisés

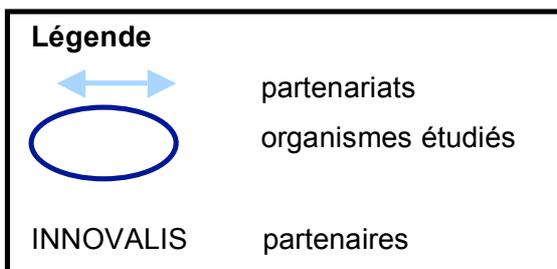
| ORGANISMES | FINANCEMENTS |
|-----------------------------------|---|
| CETRA | Industriels membres |
| Communauté d'Agglomération | Fiscalité propre |
| Conseil Général | Subventions collectivités, impôts, taxes, emprunt. |
| CREACOL | Région Etat Europe (50%) Cotisations (50%) |
| Eurolacq | Communauté de Communes de Lacq, produits de location |
| IFP | Financements publics (Etat) |
| VAL UPPA | Université de Pau et des Pays de l'Adour |

Source : auteur

Schéma 3 : relations de partenariats entre les organismes assez bien territorialisés



Source : auteur



Le réseau RETH comprend parmi les organismes étudiés Adour Compétitivité, l'ANVAR, le CETRA, CREACOL, l'IFP et VAL UPPA. Ces organismes ont donc naturellement des relations entre-eux.

2.5. Des organismes reconnus et territorialisés : Adour Entreprendre, OSEO ANVAR, Pau Cité Multimédia, SEBADOOR et TDR

Ces organismes sont parmi les interlocuteurs privilégiés en matière d'aide à l'innovation sur la zone d'emploi de Pau.

2.5.1. Principales fonctions

Tableau 6 : domaines d'intervention des organismes bien territorialisés

| | | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| | | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui technique | <i>humain</i> | | | |
| | | <i>matériel</i> | | | Pau Cité Multimédia |
| | Appui financier | | OSEO ANVAR SEBADOOR | OSEO ANVAR SEBADOOR | Adour Entreprendre Pau Cité Multimédia SEBADOOR TDR |

Source : auteur

Il est important de préciser que Pau Cité Multimédia est spécialisée dans le domaine des TIC : Elle n'accueille donc que des sociétés de Technologie de l'Information et de la Communication et ses subventions ne sont accordées qu'à ces entreprises.

Il convient aussi de préciser que l'ANVAR et SEBADOOR, les deux principaux organismes financeurs de l'innovation n'ont pas la même fonction : OSEO ANVAR intervient uniquement sur des projets innovants tandis que SEBADOOR peut investir dans des projets plus traditionnels.

En terme de financements, SEBADOOR fait principalement des dossiers d'amorçage et du capital risque. Elle finance donc le capital risque, la recherche et développement (dette) ou l'innovation liée à la création d'entreprise.

De son côté, depuis 2005, OSEO ANVAR est le seul à faire des fonds de garantie pour couvrir le risque innovant. C'est le Conseil Général qui lui a donné cette compétence. Il s'agit en quelque sorte d'une assurance risque, le fond de garantie se met en marche quand il y a un constat d'irrecouvrabilité de la créance, dans le cas par exemple d'un projet qui a échoué. C'est primordial dans le domaine de l'innovation puisque le risque d'échec est élevé.

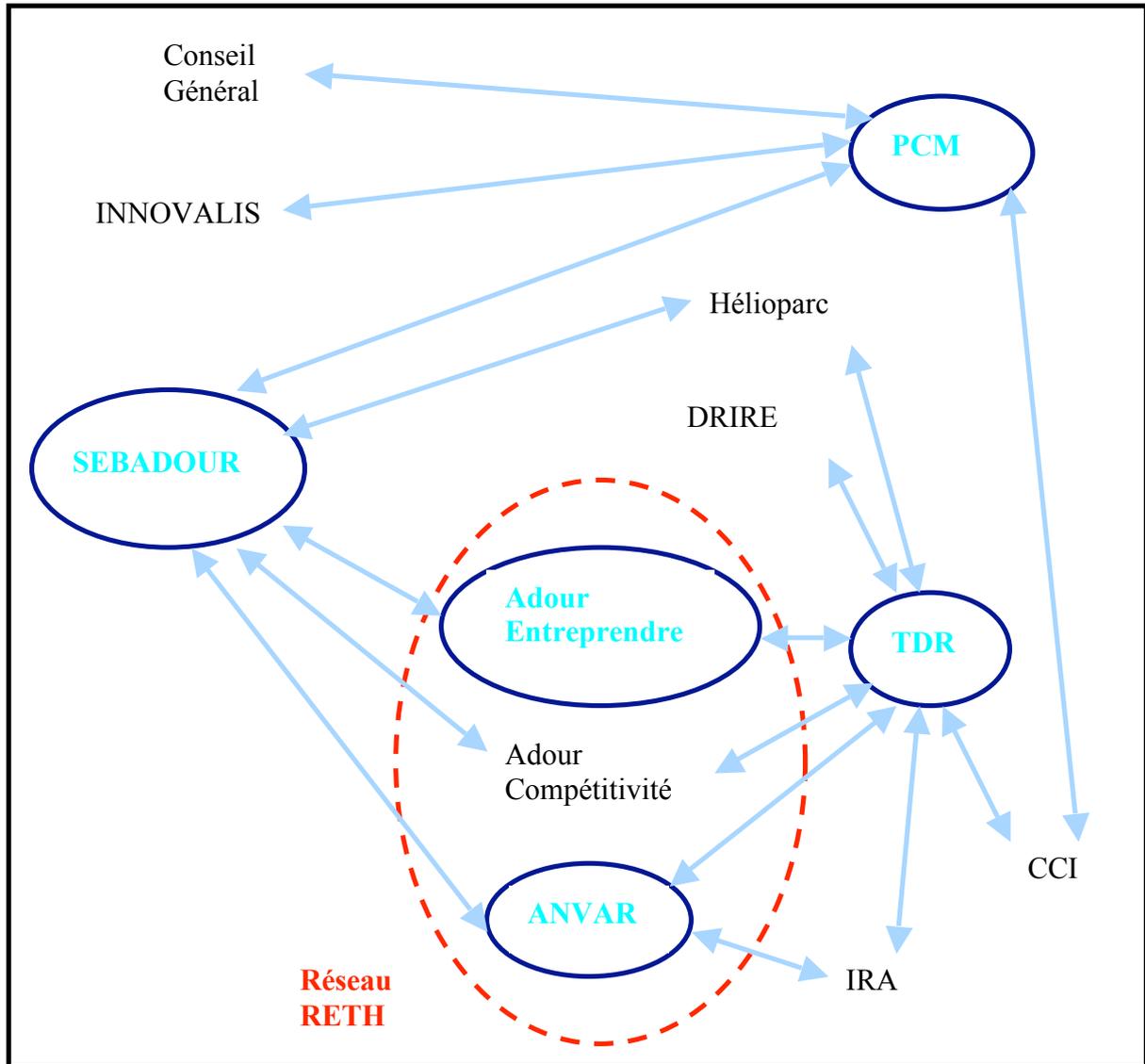
2.5.2. Sources de financements et relations

Tableau 7 : financements des organismes bien territorialisés

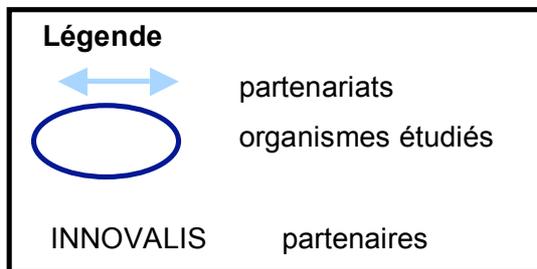
| ORGANISMES | FINANCEMENTS |
|----------------------------|---|
| Adour Entreprendre | Cotisations et Communauté d'Agglomération |
| OSEO ANVAR | Financements publics (Etat) |
| Pau Cité Multimédia | Communauté d'Agglomération, Total Développement Régional, Conseil Général et CCI |
| SEBADOIR | Caisse d'Epargne (75%), actionnaires minoritaires dont CCI |
| TDR | Groupe Total, participations de sociétés |

Source : auteur

Schéma 4 : relations de partenariats entre les organismes bien territorialisés



Source : auteur



2.6. Des organismes incontournables dans la zone d'emploi de Pau : Adour Compétitivité, la CCI et la technopole Hélioparc

Ces 3 organismes sont parfaitement impliqués dans la zone d'emploi de Pau, ils disposent de nombreux partenaires et sont reconnus par les entreprises.

2.6.1. Principales fonctions

Tableau 8 : domaines d'intervention des organismes les plus territorialisés

| | | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------|-------------------------------|
| | | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui technique | <i>matériel</i> | | | Hélioparc |
| | Appui stratégique | | CCI | CCI | Adour Compétitivité Hélioparc |
| | Appui administratif | | CCI | CCI | Hélioparc |

Source : auteur

La technopole Hélioparc soumet toutes les entreprises qui veulent s'implanter sur son site à un Conseil Scientifique et Technique.

Cette entreprise doit entrer dans une des 6 thématiques développées au sein de la technopole (sciences et techniques de la terre ; énergie ; environnement ; matériaux et métrologie ; informatique, communication et imagerie ; sciences du vivant dans l'agroalimentaire)

Hélioparc n'accueille pas de bureaux d'études ni d'entreprises de services.

Les entreprises implantées sur Hélioparc bénéficient d'un accompagnement.

Cet accompagnement se fait en lien avec la CCI, et peut se traduire par l'élaboration d'un business plan conjointement avec Adour Compétitivité.

Hélioparc fait partie tout comme l'IRA du réseau RETIS.

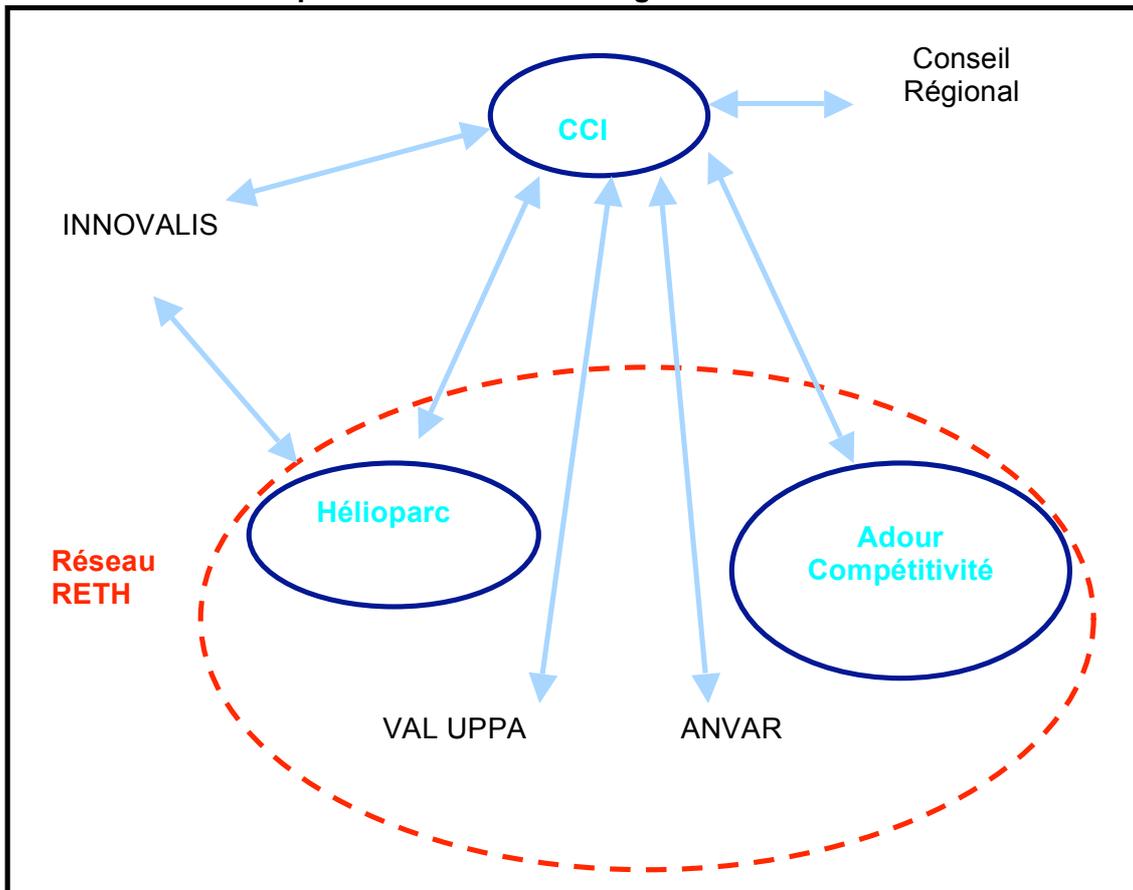
2.6.2. Sources de financements et relations

Tableau 9 : financements des organismes très territorialisés

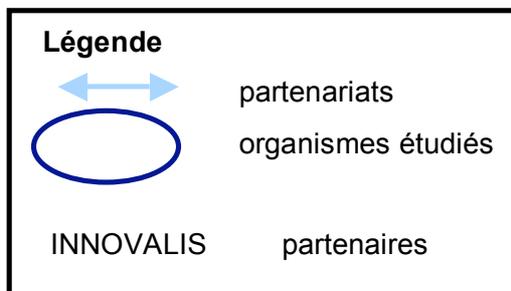
| ORGANISMES | FINANCEMENTS |
|---------------------|---|
| Adour Compétitivité | Conseil Régional, Conseil Général, DRIRE, entreprises |
| CCI | Principalement entreprises |
| Hélioparc | Conseil Général, Conseil Régional, entreprises |

Source : auteur

Schéma 5 : relations de partenariats entre les organismes très territorialisés



Source : auteur



3. Une aide éparpillée et déconnectée du monde entrepreneurial

Les démarches d'aide à l'innovation sont devenues essentielles pour le développement d'un territoire mais sont encore assez mal organisées et souffrent d'un manque certain de relations avec le monde de l'entreprise.

3.1. A l'échelle nationale

En terme d'aide à l'innovation, la France développe des démarches intéressantes qu'il est encore nécessaire de compléter.

Tout d'abord, la France a cette particularité d'avoir une politique d'aide à l'innovation qui se veut égalitaire sur l'ensemble de son territoire ce qui n'est pas le cas de l'Espagne et de l'Allemagne qui ont respectivement des régions autonomes et des Länder qui mettent en œuvre leur propre politique d'innovation. Ce principe d'équité exprimé par des orientations dictées par le ministère de la recherche et appliquées par les régions a pour conséquence de limiter les disparités régionales quoique cette remarque puisse être fortement pondérée par la politique de soutien aux pôles de compétitivité.

Le poids du financement privé dans l'effort de Recherche et Développement en France est relativement faible : il est de l'ordre de 1,4% du PIB en 2002 en France contre 2,3% au Japon et 1,9% aux Etats-Unis. Autre statistique intéressante : le nombre de chercheurs dans les entreprises. Alors qu'aux Etats-Unis et au Japon, leur poids représente en 2001 respectivement 67% et 80%, en France, il tourne autour de 50%. Il semble donc intéressant, sur un plan qualitatif et stratégique, de s'interroger sur l'existence et la solidité des passerelles entre laboratoires de recherche, universités et entreprises.

C'est pourquoi, l'Etat a décidé de mettre en place les pôles de compétitivité, afin de favoriser cette concentration entre recherche, industrie et formation pour créer des passerelles entre ces sphères et favoriser l'innovation technologique.

Cependant, le fait de concentrer les subventions sur des pôles d'envergure mondiale engendre un réel problème d'attractivité économique pour les territoires délaissés.

De plus, ce dispositif de soutien pour le moins imprécis n'avantage que les grosses entreprises qui par nature sont déterritorialisés ; les PME et PMI locales ne bénéficient pas d'aides de l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

Il semble donc primordial pour les villes ne disposant pas de pôles de compétitivité de mettre en œuvre des actions visant à concentrer recherche, formation et industrie sur leur territoire.

D'autre part, l'Etat a mis en place des aides pour le financement de l'innovation. Certains dispositifs comme le Crédit Impôt Recherche sont efficaces et méritent d'être amplifiés.

En effet, l'innovation est par nature budgétivore, très risquée et il faut beaucoup de temps (parfois dix ans) avant d'espérer des retombées financières.

Il semble donc important de développer des aides adaptées au PME PMI car les grandes entreprises ont les moyens humains et matériels d'innover en interne.

Pour se faire il faut mettre en œuvre :

- ❖ Des formations adéquates afin de pouvoir s'appuyer sur des personnels compétents en nombre suffisant.
- ❖ Une meilleure lisibilité de l'offre en terme d'aide à l'innovation afin que les entreprises trouvent très vite le bon interlocuteur.
- ❖ Un développement des aides en capital risque pour les PME et PMI. Ces dispositifs de capital risque doivent :
 - **Etre réactifs** : chaque entreprise doit pouvoir bénéficier d'un prêt dans des délais relativement courts.
 - **Etre adaptés aux petites entreprises** : chaque entreprise doit pouvoir bénéficier d'un prêt même s'il est de faible importance donc peut intéresser pour une société financière.
 - **Etre audacieux** : chaque entreprise doit pouvoir emprunter même si elle ne peut pas garantir un remboursement dans les trois ans à venir.

Il va sans dire que pour bénéficier de ces aides les entreprises doivent être porteuses de projets innovants et viables, qui seront sélectionnés par les structures prêteuses.

3.2. A l'échelle de la zone d'emploi de Pau

Après ces quelques points généraux, voyons maintenant le cas de la zone d'emploi paloise.

Malgré sa dimension de ville moyenne, Pau peut être porteuse d'innovation.

La ville dispose d'une petite université qui progresse dans le domaine de la valorisation de la recherche.

Elle compte sur son territoire des entreprises leaders qui font de l'innovation comme Total ou Turboméca.

Les différentes entités institutionnelles présentes ou agissant sur son territoire ont fortement mis l'accent sur l'aide à l'innovation :

- ❖ Le Conseil Régional a axé sa politique économique sur l'industrie, les services à l'industrie et l'innovation. A titre indicatif, il a dépensé 5,7 millions d'euros en transfert de technologie contre 1 million d'€ pour la région Midi-Pyrénées en 2005.
- ❖ Le Conseil Général met en place des contrats avec la filière aéronautique afin de soutenir l'innovation des PME et PMI.
- ❖ La Communauté d'Agglomération fait également du soutien à l'innovation, ce qui n'est pas le cas de Bayonne-Anglet-Biarritz ou de Tarbes.

Pourtant, quelques points noirs persistent : nous allons les détailler.

3.2.1. Une offre d'aide à l'innovation à structures multiples qui doit gagner en lisibilité

Sur le territoire, le hiatus des organismes interrogés est le manque de lisibilité de l'offre d'aide à l'innovation pour les entreprises. Excepté l'ANVAR qui a une notoriété importante et reconnue dans ce domaine, il existe un florilège d'associations et de moyens institutionnels qui créent une forêt de structures où il est très facile de se perdre.

Tableau 10 : domaines d'intervention de tous les organismes d'aide à l'innovation

| | | | Phases de l'innovation | | |
|---------------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------|------------|
| | | | prototype | Pré-série | production |
| Type d'aide fournie | Appui technique | <i>humain</i> | 6 | 6 | 2 |
| | | <i>matériel</i> | 6 | 6 | 5 |
| | Appui stratégique | | 5 | 5 | 5 |
| | Appui administratif | | 3 | 3 | 2 |
| | Appui financier | | 9 | 9 | 9 |

Source : auteur

Comme le montre ce tableau, le nombre d'organismes ayant approximativement la même fonction est relativement important. Certes, les cibles peuvent être différentes mais l'entreprise n'est pas censée le savoir et n'a pas suffisamment de repères pour faire appel d'emblée au bon interlocuteur. Elle risque donc d'être envoyée d'une structure à l'autre, dans l'hypothèse où celles-ci se communiquent les dossiers où de voir défilier les organismes les uns après les autres afin d'évaluer son projet.

Il est indispensable qu'un organisme devienne le coordinateur de l'aide à l'innovation à l'échelle de la zone d'emploi de Pau.

Il peut s'agir de la CCI, du Conseil Général ou de la Communauté d'Agglomération car ils ont tous les trois la compétence développement économique et sont des structures suffisamment importantes et reconnues pour être l'interlocuteur unique des entreprises et porteurs de projets innovants.

Cependant, les divergences et rivalités politiques sont de nature à rendre la tâche compliquée.

Il est alors envisageable de se tourner vers une association : INNOVALIS Aquitaine peut sembler répondre aux attentes d'autant plus qu'elle a déjà entamé une procédure de mutualisation de moyens avec divers pôles aquitains de transfert de technologie. Cette structure a pour principales missions de :

- ✓ Détecter et accompagner les projets innovants des PME industrielles ou de services à l'industrie en Aquitaine et identifier les partenaires appropriés dans le monde de la recherche publique. Inciter les entreprises et les équipes de recherche régionales à participer aux programmes nationaux ou européens. Orienter la recherche des grands groupes vers les laboratoires aquitains. Maintenir une veille et diffuser les informations technologiques et économiques. Cette structure pourrait se poster comme un comptoir d'orientation qui centraliserait les projets des entreprises et les enverrait aux organismes les plus compétents.

Le choix d'une structure portée par le Conseil Régional donne davantage de légitimité à une action de coordination ce qui est indispensable pour acquérir une bonne visibilité.

3.2.2. Une nécessaire connexion entre les milieux universitaire et entrepreneurial

Sur une question davantage structurelle désormais, Pau doit profiter de son potentiel universitaire pour développer la valorisation de sa recherche et les liens avec les entreprises.

Le territoire palois dispose d'entités publiques de recherche avec principalement les sites de l'UPPA (Université de Pau et des Pays de l'Adour) et l'ENSGTI (Ecole Nationale Supérieure des Génies et Technologies Industrielles). Cette dernière a été fondée sous l'impulsion de Total et travaille en partenariat avec les grands groupes industriels de la zone d'emploi de Pau comme Total ou Turboméca. Elle fournit à ces groupes une main d'œuvre qualifiée et disponible.

L'exemple de l'UPPA est plus intéressant car particulièrement novateur.

L'Université en elle-même a un système de fonctionnement classique mais elle dispose d'un service de valorisation de la recherche (VAL UPPA) qui travaille en collaboration avec le CNRS sur les questions de transferts de technologies.

VAL UPPA est intéressante car elle dispose d'une structure, INNOV'ADOUR créée en 2004 qui a pour objectif de résoudre les problèmes commerciaux de la recherche de l'UPPA.

INNOV ADOUR a été financée par le FEDER, le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération, du matériel a été fourni par le CNRS et l'IFP a fournit des locaux et 6 mois d'ingénieurs pour lancer la structure.

Cette structure apporte des moyens humains, financiers et techniques.

La plupart du temps, trois volets bloquent le transfert de technologie : les volets juridique, de marché et technologique.

Cette structure apporte toutes les compétences dans ces trois domaines.

Il y a un service de maturation de projet, de veille technologique et de validation avant lancement.

Un service de recherche et développement et de développement de prototypes avec deux maîtres de conférence représentent l'équipe scientifique et technique

Des personnes ont également en charge la communication et les volet marketing et juridique.

Cette structure travaille sur quatre types de projets :

Travail avec les partenaires industriels pour les négociations de licence (cadre du transfert de technologie).

Détection de projets (études), avec développement technologique s'il le faut et recherche de partenaires.

Détection de projets et création d'entreprises : pour cela la structure effectue un accompagnement et passe ensuite le relais à l'IRA.

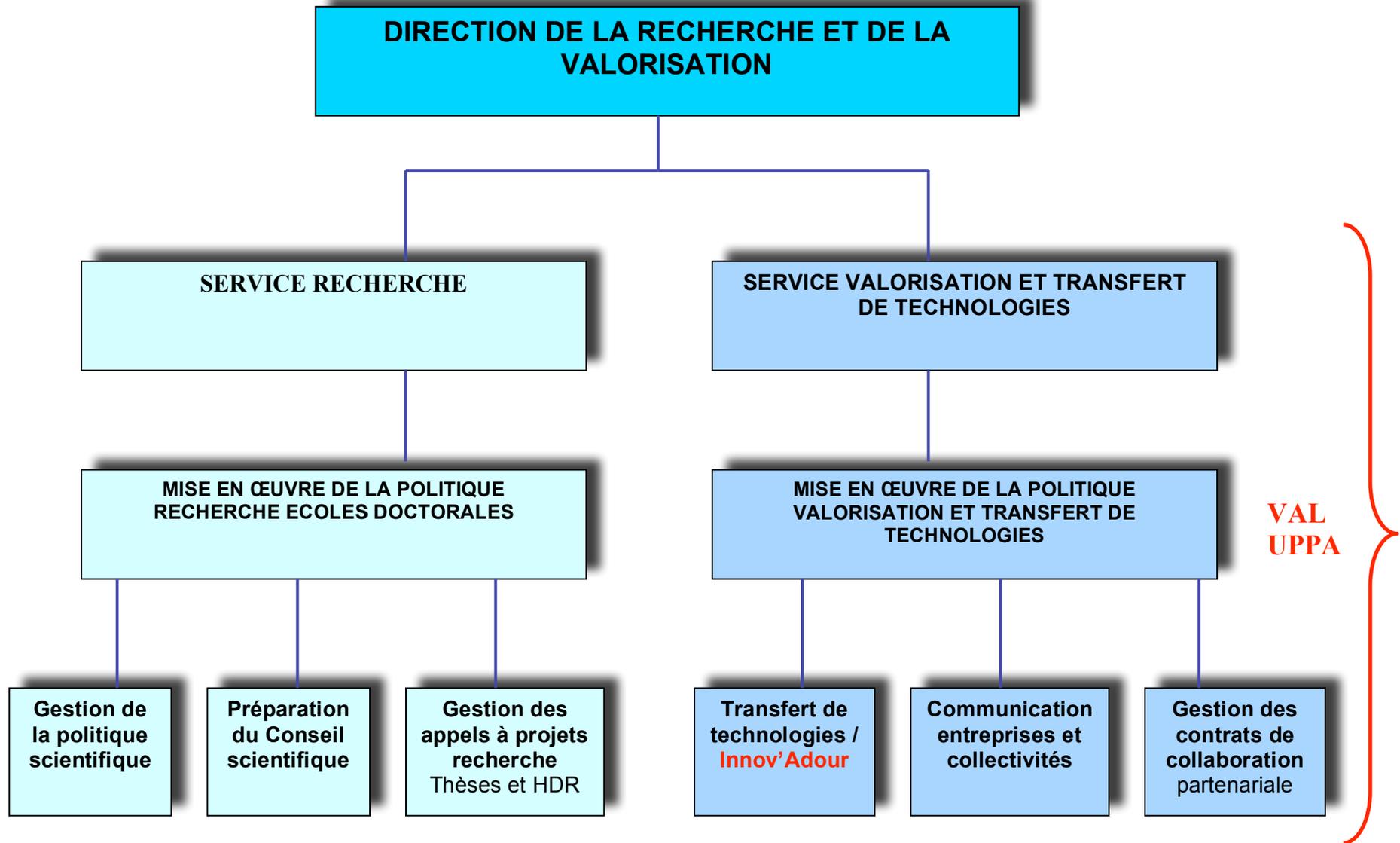
Enfin des projets externes d'aide aux entreprises, notamment par le biais d'accompagnement dans le développement de prototypes.

Au total, 6 brevets ont été déposés, 8 transferts ont été réalisés et 60 projets ont été détectés en 2004-2005.

Le budget de VAL UPPA va à plus de 62 % au transfert de technologies, c'est à dire à INNOV'ADOUR, environ 30 % vont à la communication avec les entreprises et les collectivités et 8 % à la gestion des contrats de collaboration partenariale.



Schéma 6 : Organigramme de la direction de la recherche et de la valorisation de l'UPPA



Récemment, à l'initiative du Conseil Régional, des cellules d'application ont été créées, ce sont des services à l'industrie à haute valeur ajoutée. Ces cellules sont gérées en partie par VAL UPPA. Ces services sont différents des laboratoires dans le sens où ils sont plus réactifs et donc plus à l'écoute des demandes des entreprises (pas de problèmes d'indisponibilité des chercheurs pour cause d'examen), ce sont des petites structures avec des personnes qui travaillent à temps plein sur de l'aide, ils ne font pas de la recherche mais de l'analyse, ce sont des prestataires de services. Ils disposent de compétences et de matériels que n'ont pas forcément les entreprises et réalisent pour elles des prestations.

Parmi ces structures, les plus connues sont UT2A qui travaille sur l'analyse chimique des métaux à l'état de traces, UPPA-MAT qui travaille sur les matériaux et CERECA qui apporte son savoir dans le domaine des milieux côtiers et estuariens.

VAL UPPA intervient ici dans l'aide au montage de dossiers et l'analyse de marchés.

Il existe donc un réel potentiel de développement de l'innovation à Pau, mais les moyens mis en œuvre sont encore ridicules pour développer une véritable interrelation entre le monde entrepreneurial et le monde de la recherche.

A titre d'exemple, dans une université canadienne de taille comparable, 30 personnes travaillent à la valorisation de la recherche contre 3 à Pau et les budgets sont dix à vingt fois supérieurs. Les résultats obtenus sont proportionnels à l'investissement.

Il est donc indispensable de développer ce modèle de valorisation de la recherche afin de créer un environnement favorable à l'innovation et à son transfert de la recherche fondamentale à l'industrie.

Il appartient désormais aux collectivités locales et aux industriels de soutenir et développer de telles structures.

Ainsi, en matière d'aide à l'innovation, la zone d'emploi de Pau est relativement bien pourvue. Toutefois, les organismes n'ont pas la même connaissance du territoire et visibilité locale et leurs actions dispersées ne leur permettent pas d'être complètement efficaces.

Il est donc indispensable que les efforts soient regroupés et les moyens mutualisés afin d'apporter une aide pertinente aux PME PMI et de développer davantage les relations entre la recherche et l'industrie.

Deuxième partie

Les organismes d'aide à l'innovation et l'attractivité du territoire

Cette seconde partie va permettre, à partir des organismes d'aide à l'innovation interrogés de mettre en évidence les éléments de l'attractivité de la zone d'emploi de pau.

1. Définition d'une ville moyenne

Les villes moyennes, parce qu'elles conservent un potentiel de développement apparaissent de plus en plus comme une alternative au phénomène de métropolisation des sociétés urbaines. Elles sont aujourd'hui perçues comme des espaces viables économiquement disposant d'un cadre de vie préférentiel et d'une diversité de services suffisante pour satisfaire les besoins d'une population.

En préalable à l'étude d'une ville moyenne, il est nécessaire de la définir. Les critères de classement ne sont à l'heure actuelle pas homogènes et il ressort deux façons de la caractériser.

Parler d'une ville moyenne, c'est tout d'abord se référer implicitement à un critère de taille, tant du point de vue de la population que de celui de sa couverture spatiale.

Selon les auteurs, les limites de taille pour définir la catégorie « villes moyennes » divergent, nous retiendront donc les bornes extrêmes généralement admises : entre 20 000 et 200 000 habitants dans l'agglomération.

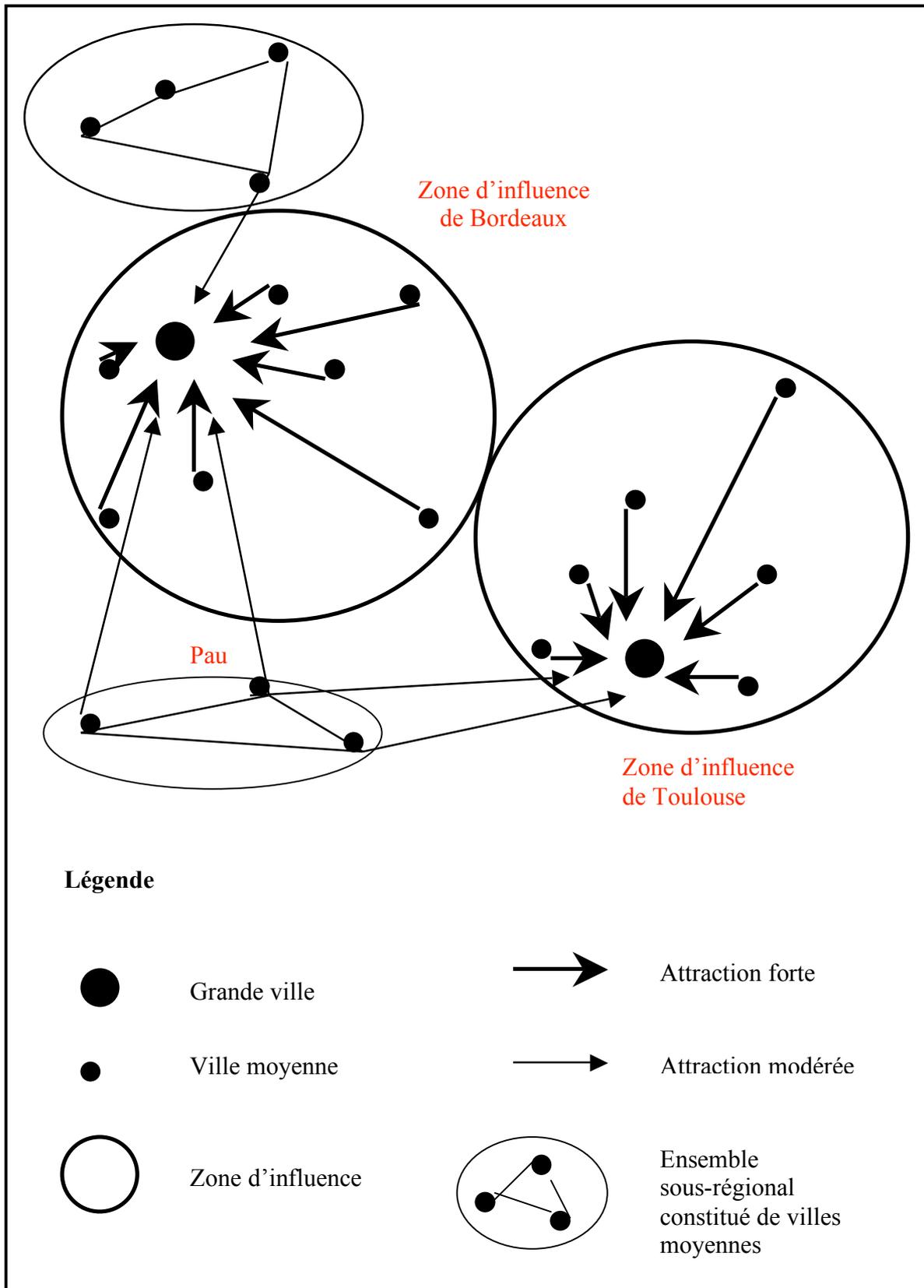
Un autre critère quoique plus subjectif semble davantage pertinent. Il consiste à voir la ville moyenne comme un centre micro-régional, entre la métropole régionale et la petite ville cantonnée à une desserte locale. Dans ce cas, elles contribuent à organiser un espace de l'ordre d'un département ou d'une fraction de département, lui-même inclus dans un espace plus vaste, éventuellement dominé par une métropole régionale.

L'agglomération de Pau compte 140 960 habitants en 1999, elle entre donc dans le critère de population des villes moyennes.

Comme le montre le schéma 6, elle organise avec Bayonne et Tarbes un espace d'une fraction de département lui-même inclus dans un espace plus vaste, le grand sud ouest, dominé par deux métropoles régionales : Bordeaux et Toulouse

En définitive, Pau peut être qualifiée de ville moyenne.

Schéma 7 : attractions urbaines dans le sud-ouest de la France



Source : « Les villes moyennes françaises : entre hiérarchie et réseaux », Frédéric SANTAMARIA

2. L'attractivité territoriale en question

Le thème de l'attractivité territoriale est souvent associé à la politique mise en oeuvre par le gouvernement pour l'attractivité de la France de manière globale. Or, les territoires locaux, également confrontés à la mobilité croissante des activités et à la concurrence entre espaces, cherchent aussi à se doter de politiques d'attractivité adaptées à leur échelle. Le renforcement de cette capacité à attirer (mais aussi à retenir) hommes et entreprises apparaît désormais comme un enjeu essentiel des stratégies locales de développement.

En effet les territoires ne naissent pas « libres et égaux » et leur attractivité s'inscrit dans une histoire longue qui intègre de nombreux facteurs : situation géographique et desserte, ressources naturelles et capital humain, environnement et patrimoine, histoire économique...

Dans le monde hyper concurrentiel d'aujourd'hui, les atouts intrinsèques d'un territoire ne suffisent plus pour assurer son avenir économique. Au delà des présupposés qui leur sont propres, c'est à dire l'association d'activités à un territoire (Total à Pau), ils cherchent tous à construire et à valoriser des « avantages comparatifs » qui leur permettront de « faire la différence » par rapport aux territoires voisins ou concurrents.

Depuis la fin des « trente glorieuse », l'enjeu majeur d'un territoire est devenu le développement économique et l'emploi.

Aujourd'hui, toutes les collectivités territoriales mettent en place des politiques propres à favoriser l'implantation et l'activité des entreprises : aides indirectes, exonérations fiscales, terrains équipés... Il s'agit d'offrir aux entreprises l'environnement le plus séduisant possible.

Les ressorts de l'attractivité des territoires sont bien connus : qualité de vie, services à la population, accessibilité et desserte du territoire, formation et qualification de la main d'œuvre, offre foncière, offre culturelle... A cet égard, les variables exogènes qui échappent au niveau décisionnel local (aspects macro-économiques, compétitivité de la main d'œuvre, stratégies de développement des entreprises, évolution du marché mondial) sont sans doute celles qui provoquent le plus d'interrogations. Pour construire des avantages comparatifs déterminants, les territoires se battent pour accueillir les équipements rares dont l'impact sera fort sur l'attractivité du territoire. La desserte des territoires par les lignes ferrées à grande vitesse est un exemple de cette rude concurrence.

3. L'attractivité du territoire palois

Il s'agit ici d'aborder le cas de l'attractivité du territoire palois, en lien avec l'innovation.

3.1. Pau, une ville gâtée par l'histoire

La zone d'emploi de Pau a été largement avantagée économiquement pendant des décennies.

La ville dispose d'un cadre de vie particulièrement attractif et sur le plan industriel le gaz fait vivre un nombre conséquent de ménages. Depuis le milieu des années 50 et l'essor à partir de 1975, le gisement de gaz de Lacq a fait travailler jusque 6000 personnes au sein du groupe Total Fina Elf sur les sites de Lacq et Pau. De même le groupe international Turboméca installé à Bordes depuis la seconde guerre mondiale pour éviter les bombardements fait travailler plusieurs centaines de personnes.

Mais d'ici une dizaine d'années, le gisement de Lacq va s'épuiser et Pau prépare d'ores et déjà la reconversion d'un grand nombre d'activités. En effet, le retrait de Total va engendrer des conséquences économiques importantes, principalement pour les activités sous-traitantes.

Pau doit aujourd'hui montrer le visage d'une ville attractive de part ses caractéristiques endogènes et non plus s'appuyer sur ses ressources naturelles et les quelques grands groupes qui ont fait prospérer ses habitants pendant plusieurs décennies.

Les pouvoirs locaux ont déjà entamé une démarche promouvant le développement technologique sur des secteurs tels que la chimie, l'environnement, les matériaux ou encore les TIC.

Mais les facteurs d'attractivité d'un territoire ne reposent pas uniquement sur des aspects économiques.

3.2. Les atouts et contraintes en matière d'attractivité économique

Le point de départ de cette réflexion est l'opinion des organismes d'aide à l'innovation sur les atouts et handicaps de la zone d'emploi de Pau pour attirer les entreprises innovantes.

Les organismes questionnés pour réaliser ces deux tableaux sont Adour Entreprendre, Adour Compétitivité, l'ANVAR, la CCI, le CETRA, le CNRS, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, CREACOL, le CREATI, la DRIRE, Eurolacq, Hélioparc, l'IFP, INNOVALIS, l'IRA, Pau Cité Multimédia, SEBADOIR, TDR association et VAL UPPA.

Tableau 11 : facteurs d'attractivité du territoire palois

| ATOUPS | Nombre de fois cité |
|--|----------------------------|
| Présence de grand groupes industriels (Total, Turboméca,...) | 18 |
| Cadre de vie | 11 |
| Présence du haut débit | 9 |
| Proximité de la zone de Lacq et de son potentiel dans le domaine de la chimie | 7 |
| Ville universitaire donc potentiel de recherche | 4 |
| Proximité avec l'Espagne | 3 |
| Réseau socio-économique très réactif du fait de la taille de la ville | 2 |
| Offre de locaux relativement importante | 2 |
| Foncier important comparativement à la Côte Basque | 1 |
| Pôle polymères en développement | 1 |
| Secteurs industriels en pleine expansion | 1 |
| Activités diversifiées, pas de monosectorialité | 1 |
| Volonté des collectivités territoriales de soutenir l'innovation et la création d'entreprises | 1 |

Source : auteur

Tableau 12 : contraintes pour l'attractivité du territoire palois

| CONTRAINTES | |
|--|-----------|
| Mauvais réseau routier (principalement entre Bordeaux et Pau) | 13 |
| Eloignement des centres de décisions (Bordeaux, Paris, Europe), enclavement | 8 |
| Manque de lisibilité, de notoriété de la recherche à Pau | 5 |
| Mauvaises relations avec l'Espagne | 4 |
| Tarifs élevés du transport aérien | 3 |
| Ville de taille insuffisante | 2 |
| Manque de culture industrielle | 1 |
| Manque de lisibilité industrielle | 1 |
| Eloignement des marchés importants (mégapole européenne) | 1 |
| Une seule sortie d'autoroute à Pau (pas de sortie aéroport) | 1 |
| Manque d'emplois qualifiés | 1 |
| Taxe professionnelle élevée | 1 |

Source : auteur

Il est à noter que beaucoup d'entreprises viennent aussi en raison de rencontres fortuites. Les raisons familiales peuvent aussi entrer en compte mais elles ne sont pas transposables dans de tels tableaux.

3.2.1. Une ville moyenne dotée d'un réel potentiel d'attractivité...

Les quatre atouts les plus cités représentent des avantages non négligeables pour une ville moyenne.

La présence de grands donneurs d'ordres symbolisée par Total, Turboméca ou Euralis maille le territoire avec les nombreux sous-traitants qui gravitent autour d'eux. Total de son côté a un ancrage industriel fort sur le territoire palois et se veut une entreprise territorialisée

et actrice du développement du territoire contrairement à nombre de firmes très peu attachées au territoire sur lequel elles s'implantent. Preuve en est, l'entreprise a mis en place des structures d'aide à l'innovation et d'accompagnement des entreprises comme TDR, le CETRA ou encore Adour Compétitivité.

Le second facteur, le cadre de vie est aujourd'hui de plus en plus pris en compte, notamment dans l'implantation d'entreprises innovantes.

Le cadre de vie est aujourd'hui un facteur clé pour satisfaire un personnel qualifié.

Ensuite, l'équipement en haut débit est un avantage important pour accueillir les entreprises de service principalement dans le domaine de l'informatique, mais au-delà de ça, cela représente une volonté forte de positionnement de Pau comme ville innovante et technologique.

Les ressources naturelles autour de Pau sont aussi un facteur clé de son développement. On pense immédiatement au gaz à Lacq qui se reconverti aujourd'hui en bassin spécialisé dans la chimie avec pour locomotive le groupe Arkema, filiale de Total.

Pau est donc une ville moyenne qui a certains atouts d'une grande métropole :

Le haut débit même s'il y a un rattrapage très rapide de tout le territoire.

Un potentiel industriel très intéressant et qui plus est en plein essor (Turboméca, Total...).

A côté de ces principaux atouts, certains autres ont été cités plus marginalement.

Tout d'abord, l'université, qui malgré sa faible taille et donc son potentiel de recherche limité développe avec INNOV'ADOUR des relations avec le monde entrepreneurial afin de réaliser du transfert de technologie.

La proximité avec l'Espagne est aussi à développer du point de vue des partenariats même si l'intensité des relations reste à relativiser étant donné la barrière naturelle toujours difficilement franchissable que représente les Pyrénées.

Pau bénéficie ensuite d'atouts qu'il est encore nécessaire de développer et de mettre en valeur :

Tout d'abord un facteur propre à la taille des villes moyennes qui lui confère une réactivité des acteurs locaux particulièrement intéressante pour attirer des entreprises, notamment innovantes.

Ensuite une offre immobilière et foncière qui lui donne un avantage concurrentiel sur une zone à l'heure actuelle réputée plus dynamique économiquement mais saturée : la Côte Basque. Enfin, Pau peut encore accueillir des activités et entre dans une démarche de

spécialisation et de différenciation de zones, en opposition aux zones « fourre-tout » mises en place ces dernières décennies. Pau Cité Multimédia symbolise cette volonté de qualification de zone et de différenciation.

De plus Pau diversifie actuellement ses activités dans un pôle polymères et dans l'environnement. Il est nécessaire de soutenir ces démarches afin de ne pas fragiliser l'économie en favorisant la mono activité de la ville.

Enfin, et ce qui est de mon point de vue primordial pour le développement d'un territoire, un soutien fort des pouvoirs locaux : en effet, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général et à plus grande échelle le Conseil Régional sont aujourd'hui fortement impliqués dans une politique de soutien à l'innovation et plus largement au développement de l'attractivité du territoire.

3.2.2. Mais des handicaps principalement dus à sa position géographique et au facteur taille

Parmi les contraintes, deux d'entre-elles ressortent particulièrement :

- l'enclavement
- le déficit des voies de communication, principalement l'axe routier Pau-Bordeaux

En effet, dans le contexte actuel, Pau se situe comme une ville périphérique de l'Europe, éloignée des marchés importants de son cœur économique (comme souligné dans le tableau) et des grands centres de décision. De plus, à l'échelle régionale, elle est particulièrement éloignée de Bordeaux, le centre névralgique de l'Aquitaine. Il existe une véritable « fracture géographique » entre le Nord et le Sud de l'Aquitaine, symbolisée par les Landes et les relations avec Bordeaux sont difficiles.

Pour autant, ces réflexions peuvent être modérées :

Si Pau avait été proche de Bordeaux, aurait-elle bénéficié du développement de cette métropole ou aurait-elle été complètement asphyxiée par celle-ci ?

En terme d'emplois, si Pau devait se trouver à 40 kilomètres de Bordeaux, aurait-elle pu garder des chercheurs ou des ingénieurs si toutes les grandes universités ou entreprises de la métropole avaient fait le pied de grue pour s'accaparer cette matière grise ?

Pau dans son éloignement a cette chance de ne pas être asphyxiée par une métropole et d'avoir une employabilité que l'on peut qualifier de relativement durable. En effet, des ingénieurs ou des chercheurs une fois formés (donc installés sur le territoire) n'ont pas tendance à être attirés par les grandes métropoles, étant donné le temps d'accès à celles-ci.

Cela constitue deux atouts non négligeables pour un développement endogène durable.

Les deux contraintes suivantes sont les pendantes des atouts :

Certes, Pau dispose d'une université mais celle-ci manque de visibilité et de notoriété.

Certes, Pau est proche de l'Espagne mais les relations doivent être renforcées.

Là encore, c'est aux acteurs locaux et pas seulement aux pouvoirs publics mais aussi aux entreprises de travailler avec l'université et avec l'Espagne pour renforcer et faire fructifier des partenariats.

Les autres contraintes présentées par les responsables des organismes d'aide à l'innovation sont pour la plupart inhérentes aux problématiques de taille d'une ville moyenne :

Un manque d'emplois qualifiés

Une seule sortie d'autoroute

Une ville de taille insuffisante

Manque de culture industrielle

Manque de visibilité industrielle

Les deux dernières contraintes sont de mon point de vue à relativiser. Certes Pau n'a pas de culture industrielle ancienne remontant à plus d'un siècle comme les villes du nord de la France mais depuis l'arrivée de Total au milieu des années 50, elle semble rattraper ce déficit et a la chance de n'avoir à l'heure actuelle pas connu de crise étant donné l'essor de ses secteurs industriels.

En ce qui concerne la visibilité industrielle de Pau, certes sorti du Béarn ou de l'Aquitaine, elle n'est pas très claire. Mais quel est le nombre de villes moyennes pouvant se targuer d'avoir une visibilité industrielle nationale, chose qui n'est déjà pas aisée pour une métropole ?

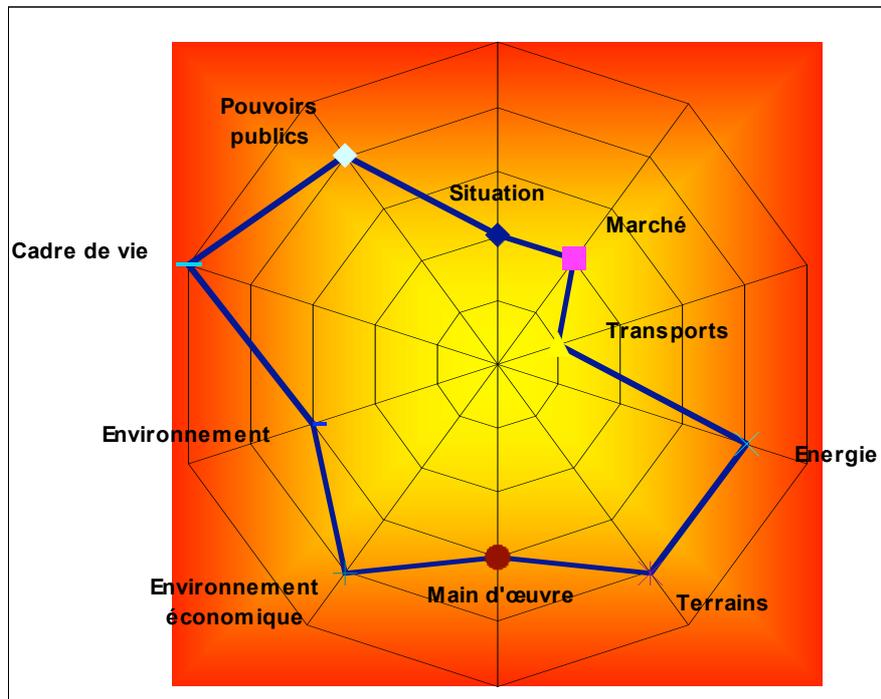
Ou en posant différemment la question, quelle est la visibilité industrielle d'une ville comme Tarbes ?

La question du tarif élevé des transports aériens relève du fait qu'Air France applique des tarifs élevés aux billets. Mais deux lignes low cost viennent de s'ouvrir : Ryan Air et Transavia qui offre des vols aller-retour pour Amsterdam à 150 euros. Ces améliorations du transport aérien contribuent à désenclaver Pau. D'ailleurs, pour une ville moyenne, Pau a un trafic aérien relativement important, de l'ordre de 750 000 passagers par an. En ce qui concerne la taxe professionnelle élevée, il appartient aux pouvoirs locaux de mettre en œuvre les conditions idéales d'accueil des entreprises.

3.3. les facteurs d'attractivité de Pau : une situation contrastée

Essayons maintenant de reprendre d'une manière un peu plus formalisée les facteurs d'attractivité du territoire palois.

Schéma 8 : évaluation des principaux facteurs d'attractivité de la zone d'emploi de Pau



source : auteur

Ce graphique reprend les principaux facteurs de localisation des entreprises et la situation de la ville de Pau en comparaison à la ville moyenne idéale.

Les notes s'échelonnent de 1 à 5, 1 représentant un très mauvais facteur d'attractivité et 5 un très bon.

Il est important de préciser que la méthodologie de réalisation de ce graphique est purement qualitative et repose sur les entretiens réalisés avec les responsables d'organismes d'aide à l'innovation mais ils donnent un aperçu général quoique partiel des éléments d'amélioration de l'attractivité du territoire palois. Détaillons davantage ces différents facteurs :

Tout d'abord **la situation géographique** :

La situation paloise n'est pas très bonne du fait de son éloignement du cœur de l'Europe et des métropoles importantes. Mais elle dispose d'atouts comme la proximité de l'Espagne et le fait justement de ne pas être étouffée par une ville trop importante.

Ensuite **le marché** :

Cette composante est en lien avec la situation géographique. Les contraintes et atouts sont donc du même ordre : éloignement du cœur de l'Europe et de grandes métropoles mais proximité de l'Espagne.

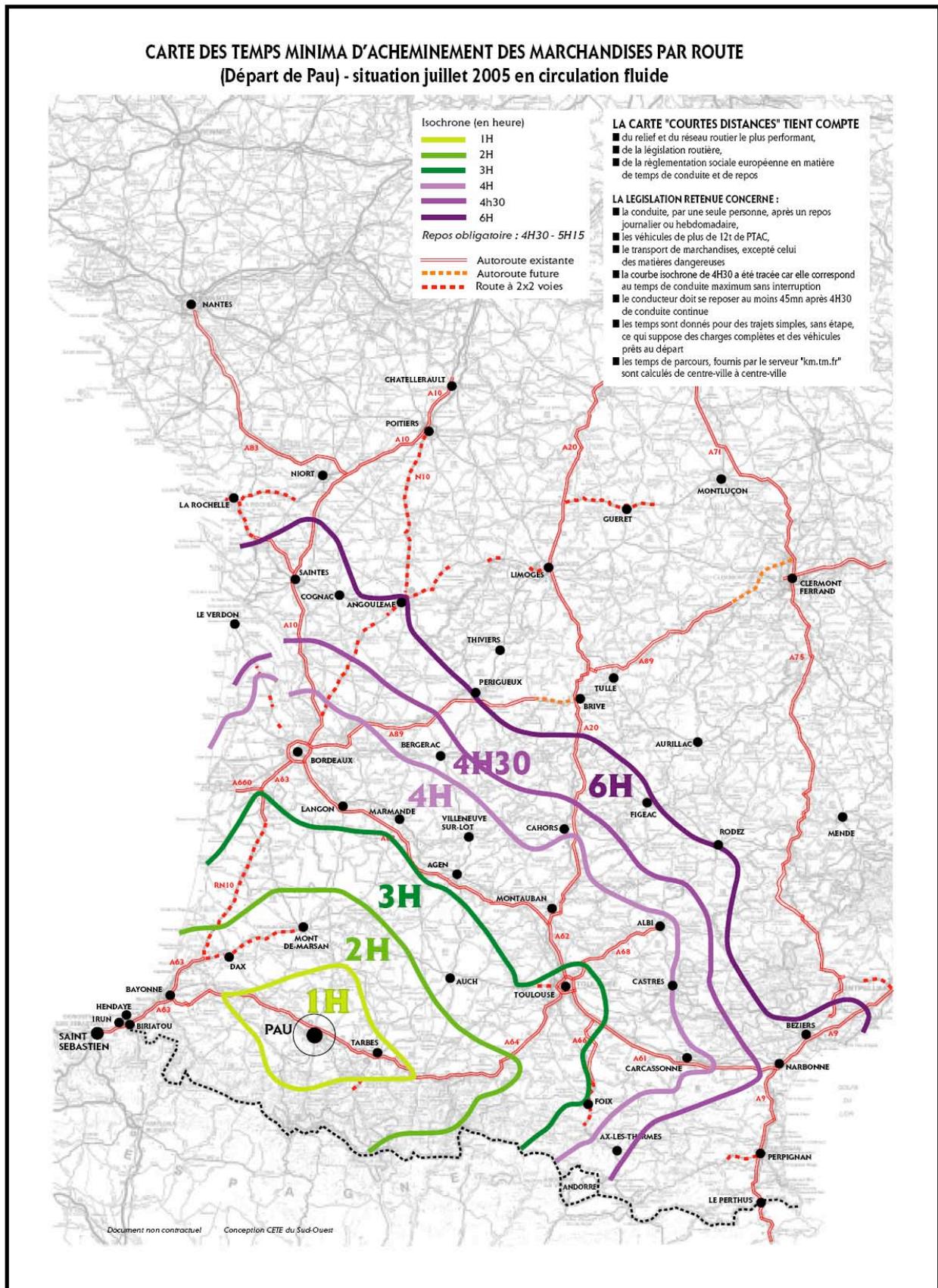
Sur la question de l'attractivité, le poids noir de la zone d'emploi de Pau est sans conteste la question des **transports** :

En général, l'importance attribuée aux coûts de transport s'est réduite avec le temps car, au fur et à mesure que les facilités de communication augmentent et que les cycles s'allongent, les charges de transport diminuent par rapport au coût total du produit. Toutefois, le rôle des coûts de transport varie d'une activité à l'autre et, dans le domaine industriel, on considère que la localisation des usines est dépendante de ces coûts si la part des coûts directs de transport dans le prix de revient des produits dépasse 5 %.

Mais la minimisation des coûts de transport reste un objectif majeur de nombreux industriels car c'est, sans conteste, une des données de la localisation qu'il est le mieux possible d'analyser et dont les variations sont spatialement les plus sensibles.

En outre, la plupart des firmes ont des exigences croissantes vis-à-vis des infrastructures et des conditions dans lesquelles elles vont pouvoir organiser le déplacement des marchandises et du personnel. Chaque firme souhaite être bien desservie, ce qui postule fréquemment la possibilité de choix entre plusieurs modes de transport et ce qui implique nécessairement des exigences qualitatives vis-à-vis du ou des réseaux.

Carte 3 : temps minima d'acheminement des marchandises par route au départ de Pau



Source : www.certa-aquitaine.org

Comme le montre cette carte, Pau doit encore améliorer son réseau routier en direction de l'Espagne et de Bordeaux et les tarifs du transport aérien sont relativement élevés : ces éléments représentent un réel handicap en matière d'attractivité.

En ce qui concerne **l'énergie**, Pau dispose d'un atout majeur avec la présence du gisement de gaz naturel à Lacq qui a conditionné son dynamisme économique depuis les années 70, notamment avec l'implantation de Total.

Dans le domaine de **l'immobilier et du foncier** disponible Pau dispose d'une offre relativement intéressante avec Pau Cité Multimédia, Hélioparc ou encore Eurolacq, son territoire contrairement à la Côte Basque est encore loin d'être saturé et peut permettre l'accueil d'entreprises.

A Pau, **la main d'œuvre** est perçue comme étant dans la moyenne des villes de la même taille avec une petite université et quelques écoles d'une certaine notoriété comme l'ENSGTI ou l'ESC Pau.

L'environnement économique est un atout fort de la zone d'emploi de Pau : des firmes comme Total ou Turboméca font graviter autour d'elles un nombre important de sous-traitants, ce qui donne un dynamisme économique relativement important à la ville. Pau n'est pourtant pas une ville à caractère économique historique comme le cœur de l'Europe qui est depuis le moyen âge au centre des routes des tissus et des métaux, mais elle doit se différencier afin d'offrir une alternative économique. L'innovation doit contribuer à cette différenciation.

Sur la question **des préoccupations et législations environnementales**, à une échelle locale, une ville ne peut se différencier étant donné que la législation est nationale. Elle se situe donc dans la moyenne française.

Le cadre de vie est sans nul doute le facteur d'attractivité sur lequel la ville joue le plus et c'est aussi celui qui revient le plus souvent chez les personnes interrogées. En effet, la ville dispose d'un climat agréable, de la proximité de la mer, de l'Espagne et de la montagne et de structures sportives et culturelles d'envergure. D'ailleurs le slogan de la ville est bien « Pau, la vie rêvée des villes ».

Enfin **l'intervention des pouvoirs publics** : elle est non négligeable à Pau puisque les collectivités s'impliquent dans le développement économique et plus particulièrement dans le domaine de l'innovation afin de soutenir les grands groupes et les PME PMI du territoire.

Ainsi, la zone d'emploi de Pau dispose d'atouts qu'il est nécessaire de valoriser afin d'augmenter son attractivité :

- ✓ L'environnement économique
- ✓ Le cadre de vie
- ✓ L'intervention des pouvoirs publics

Certains facteurs qui ont encore un poids relativement faible sur la mise en valeur de la ville doivent être soutenus :

- ✓ La main d'œuvre importante et qualifiée avec la présence de quelques écoles importantes et de l'université
- ✓ La présence d'immobilier et de foncier disponible

Enfin d'autres facteurs, répulsifs, doivent être gommés :

- ✓ La situation géographique
- ✓ L'éloignement des marchés
- ✓ Les transports

Parmi ces facteurs d'attractivité, l'aide à l'innovation et l'innovation de manière générale jouent un rôle important sur l'environnement économique et la main d'œuvre. En effet, comme vu précédemment les organismes d'aide à l'innovation contribuent à attirer des entreprises sur un territoire plutôt qu'un autre et il est indispensable que cette aide soit structurée afin d'agir de manière efficace.

Un autre facteur de poids est la mise en relation des entreprises et de la formation, ce que commence à faire VAL UPPA afin de faire émerger un véritable environnement technopolitain composé de la triptyque formation-recherche-industrie pour influencer sur les facteurs « main d'œuvre » et « environnement économique ».

A l'avenir, si Pau offre un environnement économique encore plus attractif, diversifié et une main d'œuvre qualifiée et importante, ceci ajouté au cadre de vie, les éléments répulsifs par nature impossibles à gommer que sont la situation géographique et l'éloignement des marchés prendront une importance moindre.

Une part importante de ce développement dépend toutefois de la capacité des acteurs locaux, publics et privés, à se mobiliser et à travailler ensemble, notamment sur le problème épineux des transports.

CONCLUSION

Ainsi, la zone d'emploi de Pau bénéficie d'un nombre important d'organismes d'aide à l'innovation qui permettent un bon accompagnement des projets innovants. Mais le nombre de ces structures engendre des difficultés organisationnelles afin de répondre de la manière la plus appropriée aux attentes des entreprises. En effet, le manque de coordination et concrètement l'absence de coordinateur à l'échelon local contribue à rendre cette aide confuse et il est parfois difficile pour un porteur de projet innovant de trouver d'emblée le bon interlocuteur.

Sur le plan financier, à Pau comme dans beaucoup de territoires, il faudra à l'avenir développer des systèmes d'aide audacieux et réactifs adaptés aux petits porteurs de projets. Il est également primordial de développer un environnement propice à l'innovation. En ce sens, des passerelles doivent être mises en place entre les milieux de la formation, de la recherche et de l'entreprise afin de créer un environnement technopolitain, une proximité géographique et une adéquation entre la formation, la recherche et la demande des industrielles. C'est à cette condition que de l'innovation pourra naître d'un territoire n'ayant à priori pas la taille critique et les potentiels industriel et de recherche pour développer des innovations pures.

Dans le contexte actuel de concurrence territoriale, l'innovation est un facteur d'attractivité, cette innovation peut être technologique, organisationnelle mais aussi dans la manière de mettre en avant un territoire. Pau a déjà commencé à se positionner comme une ville technologique avec Pau Cité Multimédia et c'est en développant et en valorisant son potentiel d'innovation qu'elle pourra renforcer ses facteurs d'attractivité et gommer ses principaux handicaps liés à la situation géographique et aux voies de communications.

Il appartient donc aux acteurs locaux, patrons de grandes entreprises et institutionnels de travailler ensemble à la valorisation et au développement de ce territoire afin de faire de l'innovation la catalyseur de son attractivité.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes :

| | |
|--|------|
| Carte 1 : zone d'emploi de Pau | p 4 |
| Carte 2 : localisation des organismes d'aide à l'innovation | p 8 |
| Carte 3 : temps minima d'acheminement des marchandises par route au départ de Pau | p 45 |

Schémas :

| | |
|---|------|
| Schéma 1 : relations de financements et de partenariats des organismes les moins territorialisés | p 14 |
| Schéma 2 : relations de financements et de partenariats des organismes moyennement territorialisés | p 17 |
| Schéma 3 : relations de partenariats entre les organismes assez bien territorialisés | p 20 |
| Schéma 4 : relations de partenariats entre les organismes bien territorialisés | p 23 |
| Schéma 5 : relations de partenariats entre les organismes très territorialisés | p 25 |
| Schéma 6 : organigramme de la direction de la recherche et de la valorisation de l'UPPA | p 31 |
| Schéma 7 : attractions urbaines dans le sud-ouest de la France | p 35 |
| Schéma 8 : évaluation des principaux facteurs d'attractivité de la zone d'emploi de Pau | p 43 |

Tableaux :

| | |
|--|------|
| Tableau 1 : imprégnation territoriale des différents organismes d'aide à l'innovation | p 11 |
| Tableau 2 : domaines d'intervention des organismes les moins territorialisés | p 13 |
| Tableau 3 : domaines d'intervention des organismes moyennement territorialisés | p 15 |

| | |
|---|------|
| Tableau 4 : domaines d'intervention des organismes relativement bien territorialisés | p 18 |
| Tableau 5 : financements des organismes assez bien territorialisés | p 19 |
| Tableau 6 : domaines d'intervention des organismes bien territorialisés | p 21 |
| Tableau 7 : financements des organismes bien territorialisés | p 22 |
| Tableau 8 : domaines d'intervention des organismes les plus territorialisés | p 24 |
| Tableau 9 : financements des organismes très territorialisés | p 25 |
| Tableau 10 : domaines d'intervention de tous les organismes d'aide à l'innovation | p 28 |
| Tableau 11 : facteurs d'attractivité du territoire palois | p 38 |
| Tableau 12 : contraintes pour l'attractivité du territoire palois | p 39 |

TABLE DES ANNEXES

| | |
|--|-----|
| Annexe 1 : tableau récapitulatif des entretiens | p55 |
| Annexe 2 : tableau des partenaires du projet ATI | p57 |
| Annexe 3 : monographie de la DRRT | p59 |
| Annexe 4 : monographie de la DRIRE Aquitaine | p60 |
| Annexe 5 : monographie du Conseil Régional d'Aquitaine | p61 |
| Annexe 6 : monographie du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques | p62 |
| Annexe 7 : monographie de la Communauté d'Agglomération de Pau | p63 |
| Annexe 8 : monographie de la CCI Pau-Béarn | p64 |
| Annexe 9 : monographie de VAL UPPA | p65 |
| Annexe 10 : monographie du CNRS | p66 |
| Annexe 11 : monographie de l'ANVAR | p67 |
| Annexe 12 : monographie de l'IFP | p68 |
| Annexe 13 : monographie de l'IRA | p69 |
| Annexe 14 : monographie du CREATI Aquitaine | p70 |
| Annexe 15 : monographie d'INNOVALIS Aquitaine | p71 |
| Annexe 16 : monographie d'Adour Entreprendre | p72 |
| Annexe 17 : monographie d'Adour Compétitivité | p73 |
| Annexe 18 : monographie de CREACOL | p74 |
| Annexe 19 : monographie de la technopole Hélioparc | p75 |
| Annexe 20 : monographie de Pau Cité Multimédia | p76 |
| Annexe 21 : monographie de la pépinière Eurolacq | p77 |
| Annexe 22 : monographie de SEBADOUR | p78 |
| Annexe 23 : monographie du CETRA | p79 |
| Annexe 24 : monographie de TDR Association | p80 |

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Jean LACHMANN, « Financer l'innovation des PME », Gestion poche Economica, 1996, 112 p

Jaques FACHE, « Les territoires de la haute technologie, éléments de géographie », Presses Universitaires de Rennes, 2002, 157 p

Sous la direction de Guy DI MEO, « Les territoires du quotidien », l'Harmattan, 1996, 207 p

Pierre VELTZ, « Mondialisation, villes et territoires », Quadrige / PUF, 2005, 288 p

Sous la direction de Daniel KAPLAN et Hubert LAFONT, « Mobilités.net : villes, transports, technologies face aux nouvelles mobilités », FING-LGDJ, 2004, 380 p

Revues :

Pyrène Magazine, « Adour-Aragon Ensemble », numéro 193, mai-juin 2006, 72 p

Bulletin de la CPAU Aquitaine, numéro hors-série, « Développement et territoires : chance ou illusion ? », Juin 1999, 59 p

Industries, « Innovation, les nouveaux modes de financement », Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, Avril 2006, 31 p

Dynamiques, « innover en Béarn », CCI Pau-Béarn, Août-Septembre 2005, 30 p

Les Echos d'Hélioparc, « L'incubateur d'Hélioparc, de l'idée à la création d'entreprise », Hélioparc, Octobre 2005, 4 p

Rapports :

Action Réseau de Développement Technologique Aquitaine, « Guide des compétences », PG édition, 2003, 155 p

OCDE, « Manuel d'Oslo, la mesure des activités scientifiques et technologiques », 1997, 102 p

CCI Pau-Béarn, « Inventaire et analyse des complémentarités industrielles et technologiques de l'Aragon et de l'Aquitaine », 2003, 200 p

OCDE, « Promouvoir l'entrepreneuriat et les PME innovantes dans une économie mondialisée », 2004, 49 p

Frédéric SANTAMARIA, « Les villes moyennes françaises : entre hiérarchie et réseaux », thèse de géographie, 1998, 584 p

Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie, « Les pôles de compétitivité : l'occasion à ne pas manquer », 2005, 26 p

Sites internet :

www.cg64.fr

www.sebadour.fr

www.helioparc.fr

www.pau-multimedia.com

www.ifp.fr

www.agglo-pau.fr

www.creacol.fr

www.univ-pau.fr

www.anvar.fr

www.creati.fr

www.adour.org

www.aquitaine.fr

www.eurolacq.com

www.aquitaine.drire.gouv.fr

www.incubateur-aquitaine.com

www.drrtaq.u-bordeaux.fr

www.insee.fr

www.certa-aquitaine.org

Annexe 1 : tableau récapitulatif des entretiens

| date | nom | fonction | nature de l'entretien | organisme | adresse | téléphone |
|----------|--------------------|--|------------------------|---------------------------------|--|----------------|
| 22/05/06 | Béatrice Da Silva | Chargée d'affaires responsable de l'antenne Adour | rencontre | Incubateur Régional d'Aquitaine | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 84 22 51 |
| 23/05/06 | Martine Chalcou | Responsable secteur sud Aquitaine | rencontre | INNOVALIS aquitaine | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 80 22 53 |
| 23/05/06 | Pierre Harymbat | Chargé de mission | rencontre | Adour Compétitivité | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 84 56 90 |
| 24/05/06 | Claude Pascal | Directeur | entretien téléphonique | CREATI Aquitaine | Bordeaux Productic – Site Technologique Marticot 33610 Cestas | 05 56 21 51 37 |
| 29/05/06 | Gilles Delotte | Chargé de mission | rencontre | DRIRE Aquitaine | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 14 30 53 |
| 29/05/06 | Philippe Desriac | Directeur | rencontre | CETRA | CETRA c/o SOFREA Centre D'affaires ACTIVA Allées Catherine de Bourbon - 64000 PAU | 05 59 14 20 00 |
| 30/05/06 | Christian Gandon | Responsable accompagnement entrepreneurial | rencontre | Technopole Hélioparc | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 02 79 82 |
| 30/05/06 | Claudette Lacaze | Directrice | rencontre | CREACOL | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 84 40 22 |
| 30/05/06 | Pierre Croci | Directeur | rencontre | Adour Entreprendre | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 02 30 88 |
| 01/06/06 | Michel Pécassou | Responsable de l'antenne | rencontre | OSEO ANVAR | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 09 | 05 59 84 49 84 |
| 02/06/06 | Michel Pesquer | Responsable régional du service du partenariat et de la valorisation | entretien téléphonique | CNRS | Esplanade des arts et métiers BP 105 - 33402 Talence Cedex | 05 57 35 58 06 |
| 02/06/06 | Younès Lazrak | Chargé des contrats de collaboration et du transfert de technologie | rencontre | VAL UPPA | Université de Pau et des Pays de l'Adour Avenue de l'Université BP 576 - 64012 Pau Cedex | 05 59 40 71 05 |
| 06/06/06 | Nathalie Pannetier | Responsable du service de la valorisation et du transfert de technologie | rencontre | VAL UPPA | Université de Pau et des Pays de l'Adour Avenue de l'Université BP 576 - 64012 Pau Cedex | 05 59 40 71 07 |

| Date | Nom | Fonction | Nature de l'entretien | Organisme | Adresse | Téléphone |
|----------|------------------------|---|-----------------------|--|---|----------------|
| 13/06/06 | Jean-Claude Christophe | Responsable du service TIC et compétitivité numérique | rencontre | Pau Cité Multimédia | CCI Pau Béarn 21, rue Louis Barthou 64000 Pau | 05 59 82 56 53 |
| 14/06/06 | Jacques Jacobs | Directeur de l'Etablissement de Pau | rencontre | Institut Français du Pétrole | Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - 64000 Pau | 05 59 84 59 90 |
| 14/06/06 | Norbert Guichard | Chargé de mission développement économique | rencontre | Communauté d'Agglomération de Pau | 2, bis Place Royale - 64036 Pau Cedex | 05 59 11 50 50 |
| 16/06/06 | Jean-Luc Minet | Directeur Général Délégué | rencontre | SEBADOUR | Centre D'affaires ACTIVA Allées Catherine de Bourbon - BP 9147 - 64052 Pau Cedex 09 | 05 59 84 42 05 |
| 23/06/06 | Claude Arquizan | Délégué Sud-Atlantique | rencontre | Total Développement Régional | CETRA c/o SOFREA Centre D'affaires ACTIVA Allées Catherine de Bourbon - 64000 PAU | 05 59 14 20 04 |
| 23/06/06 | René Majesté | Directeur | rencontre | Eurolacq | Parc d'activités Eurolacq 64170 Artix | 05 59 53 99 99 |
| 28/06/06 | Christophe Voisin | Chargé de mission | rencontre | Conseil Général des Pyrénées Atlantiques | 64, avenue Jean Biray 64058 Pau Cedex 09 | 05 59 11 44 40 |
| 05/07/06 | Christian Gandon | Chargé de mission à l'industrie | rencontre | CCI Pau-Béarn | 21, rue Louis Barthou BP 128 - 64001 Pau Cedex | 05 59 82 51 11 |
| 05/07/06 | Nicolas Milande | responsable du pôle Industrie - International - Environnement | rencontre | CCI Pau-Béarn | 21, rue Louis Barthou BP 128 - 64001 Pau Cedex | 05 59 82 51 29 |

Annexe 2 : tableau des partenaires du projet ATI

| Partenaires | Correspondants techniques |
|-----------------------|--|
| <u>Chef de file 1</u> | France aquitaine CCI Pau Béarn <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adeline Deshayes Conseiller Chambre de Commerce et d'Industrie 21 rue Louis Barthou 64000 PAU Tél : 05 59 82 51 11 Fax : 05 59 82 51 27 |
| <u>Partenaire 2</u> | France Université Bordeaux 3 ADES UMR <ul style="list-style-type: none"> ➤ Frédéric Tesson Maître de conférences. Chef de projet Laboratoire SET Bâtiment IRSAM Domaine universitaire 64000 PAU Tel (provisoire) : 05 59 40 72 59 Fax : 05 59 80 83 39 |
| <u>Partenaire 3</u> | Espagne Ayuntamiento de Torrelavega <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alejandro Campo Consejero alcaidia <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alejandro Fernandez Director Ass IDEM <ul style="list-style-type: none"> ➤ Juan Diez Agente desarrollo local Boulevard Demetrio Herrero S/N 39 300 TORRELAVEGA Tél : 00 34 942 800 600 |
| <u>Partenaire 4</u> | Espagne Camara oficial de comercio e industria de Zaragoza <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elena NASARRE Jefe del Servicio de Union Europea <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mariano Espallargas Geografo Paseo Isabel la Catolica,2 50009 ZARAGOZA Tél : 34976306161 |
| <u>Partenaire 5</u> | Espagne Instituto Tecnológico de Aragon <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rosana Monton asistente proyecto ➤ Rosana Monton asistente proyecto Juan Luis Miranda Director Jefe de Proyecto/ Director de relaciones externas Maria de Luna, 7 50018 ZARAGOZA Tél : 34976716250 Fax : 34976716298 |
| <u>Partenaire 6</u> | Espagne Catalunya Universitat de gerona <ul style="list-style-type: none"> ➤ Carles Martin Gestor Projectes <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pere Barcelo Jefe de proyecto Oficina d'Investigacio Transferència Tecnologica Universitat de Girona 17071 GIRONA Tél : 34972418909 Fax : 34972418896 |

| | |
|----------------------|---|
| <u>Partenaire 7</u> | Espagne Sevilla Ayuntamiento de dos hermanas ➤ Pedro Marquez Coordonateur programmes européens ➤ Mario Tarancon agente de desarrollo Plaza de la Constitucion n°2 41 700 DOS HERMANAS Tél : 954919561 Fax : 954919563 |
| <u>Partenaire 8</u> | Espagne Consejo de Camaras Oficiales de comercio, industria y navegacion de la comunidad Valenciana ➤ Francisco Estevan Vitores Coordinador Programas europeos ➤ Begonia Marin Camara Alicante Baila, 2-3 46003 VALENCIA Tél : 0034963155870 Fax : 0034963912685 |
| <u>Partenaire 9</u> | Portugal Centre Instituto de estados regionais e urbanos de universidade de Coimbra ➤ Henrique Albergaria. Président Largo D. Dinis, Colégios. Jeronimo, a partado 3060 3001401 COIMBRA Tél : 351239820533 Fax : 351239820750 |
| <u>Partenaire 10</u> | Portugal Peninsula de Setul AERSET Associação Empresarial da Regio de Setubal ➤ Vasco Lemos Viera Conseiller projets Avenue Luisa Todi, n°119 2900-461 SETUBAL Tél : 351265227703 |
| <u>Partenaire 11</u> | Portugal CEC Conselto Empresarial de Centro ➤ Nuno Nascimento Almeida Secretario Geral Excusé Rua Coronel Julio Veiga Simao 3025-307 COIMBRA Tél : 351239497160 Fax : 351239494066 |

Annexe 3 : monographie de la DRRT

Structure juridique

Service déconcentré du ministère de la recherche

Date de création

Principales fonctions

Diffuser en région les orientations de la politique de la recherche et de la technologie et informer les composantes régionales scientifiques et technologiques (Universités, Organismes de recherche, structures de transfert...), et les institutionnels (Préfecture, Rectorat, SGAR, DRIRE, CCI...) des nouvelles mesures proposées par le Ministère.

Dégager une vision stratégique de la recherche et de la technologie en région et informer le Ministère sur l'état d'avancement du CPER et des grands projets régionaux.

Coordonner les actions des organismes et des établissements de recherche en région (animation de la conférence régionale de la recherche et de la technologie, facilitation à l'accès des établissements à l'espace européen de la recherche (6^{ème} PCRD)).

Mettre en place et animer les structures de valorisation de la recherche et de transfert de technologie et les faire connaître du monde industriel.

Participer à la diffusion régionale de la culture et de l'information scientifique technique et industrielle par le biais des CCSTI.

Etre l'opérateur final du Ministère de la Recherche en région pour les aides aux établissements de recherche publique et aux entreprises.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Ce sont des interventions très générales de planification, il est donc très difficile de caractériser ces interventions par le type d'innovation et le moment d'intervention.

Chiffres clés

Personnels de la structure

6 pour la région Aquitaine

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Michel Perrot

Tél : 05 56 00 04 05

E mail : m.perrot@drirtaq.u-bordeaux.fr

42, rue du Général de Larminat – BP 55

33035 Bordeaux Cedex

Annexe 4 : monographie de la DRIRE Aquitaine

Structure juridique

Service déconcentré de l'Etat

Date de création

1992

Principales fonctions

La DRIRE a pour mission d'exercer dans le domaine de l'aide à l'innovation des activités de développement industriel et technologique. Cela se traduit par la promotion de la performance de l'industrie en Aquitaine, notamment en favorisant auprès des PMI :

l'accès à la technologie

l'analyse de leur stratégie de développement

l'amélioration de leur organisation

le développement durable, le management de la qualité de l'environnement et de la sécurité

les partenariats inter-entreprises

l'ensemble des investissements immatériels

Depuis 2006, elle ne fait que des actions collectives.

Ces actions collectives sont portées par la CCI ou des associations loi 1901 telles Adour Compétitivité.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

La DRIRE travaille sur des améliorations de procédés avec de l'aide au conseil par la mise en relation avec des consultants spécialisés mais aussi sur la mise au point de nouveaux produits.

Cet appui se fait au niveau de la production.

Chiffres clés

Personnels de la structure

159 agents fin 2005 en Aquitaine.

26 dans les Pyrénées Atlantiques.

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Gilles Delotte

Tél : 05 59 14 30 53

E mail : Gilles.delotte@industrie.gouv.fr

Hélioparc

2, avenue Pierre Angot

Bâtiment Berthelot

64 053 PAU CEDEX 09

Annexe 5 : monographie du Conseil Régional d'Aquitaine

Structure juridique

Collectivité territoriale

Date de création

1982

Principales fonctions

- Promotion et développement de la recherche
- Soutien à un enseignement supérieur de qualité
- Appui à la diffusion des sciences et techniques
- Renforcement du potentiel d'innovation, des relations laboratoires de recherche-entreprises et du transfert de technologie :

Soutien aux structures de transfert de technologie

Soutien aux projets de transfert de technologie portés par les entreprises en collaboration avec des laboratoires ou centres de compétences.

Accueil de ressources humaines et technologiques dans les entreprises.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Par ses différentes actions, le Conseil Régional intervient sur tous types d'innovations et à tous les niveaux du processus.

Chiffres clés

Budget :

Le montant des aides au transfert de technologies est de 5 742 088 € en 2005.

Personnels de la structure

Périmètre d'action

Région Aquitaine

Contact

Béatrice Chassaing

Tél : 05 57 57 80 00

E mail : beatrice.chassaing@aquitaine.fr

14, rue François de Sourdis

33077 Bordeaux Cedex

Annexe 6 : monographie du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques

Structure juridique

Collectivité territoriale

Date de création

1982

Principales fonctions

Le Conseil Général a un outil réglementaire spécifique à l'innovation. C'est un programme qui a une durée limitée dans le temps. Le taux d'intervention est de 28% de l'ensemble du programme sur des coûts jugés éligibles.

L'argent peut aller sur des expertises externes, des acquisitions de matériel, du temps passé par l'ingénieur, des dépôts de brevets, tout se fait au cas par cas.

La seconde mesure concerne un nouveau type d'intervention : c'est un contrat avec une entreprise qui a un projet de développement, cette entreprise peut avoir une aide à l'innovation si son projet est reconnu comme innovant.

Ces contrats ne concernent que le domaine de l'aéronautique.

Le Conseil Général fait aussi des PTR (prestations Technologique Réseau). Ce sont des subventions à hauteur de 5000 euros par PTR sur des petits projets de petites entreprises. Ce sont des projets très amont.

Le Conseil Général fait enfin des financements de programmes de recherche au sein de l'université.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Le Conseil Général intervient à tous les niveaux du processus d'innovation excepté la production et peut financer des améliorations de procédés et des nouveaux produits.

Chiffres clés

Interventions :

7 entreprises ont été aidées en 2005 avec l'outil réglementaire et pour les contrats, c'est tout nouveau donc une seule entreprise pour le moment.

Budget :

Le budget pour les mesures réglementaires est de 400 000 euros pour 2006

Personnels de la structure

Personnels : 4 : 2 à Bayonne et 2 à Pau mais pas de spécificité liée à l'innovation, ils travaillent tous sur l'intervention économique.

Périmètre d'action

Département des Pyrénées Atlantiques

Contact

Christophe Voisin

Tél : 05 59 11 44 40

64, avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 09

Annexe 7 : monographie de la Communauté d'Agglomération de Pau

Structure juridique

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Date de création

2001

Principales fonctions

Travail avec l'université en terme de financements principalement et d'animation. Travail dans le domaine de la valorisation de l'intervention financière et des relations avec les entreprises.

Travail avec l'IRA : deux bourses d'incubation sont financées par an.

Réseau R3P : là aussi soutien en terme d'animation et de financements.

Elle fait aussi des financements directs auprès d'entreprises par le biais d'un règlement d'aide économique : c'est tout récent (2 ans). Il existe 2 sortes de financements directs :

Les avances remboursables ou les subventions, cela se fait principalement sur le territoire de l'agglomération et au cas par cas.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

La Communauté d'Agglomération travaille à tous les niveaux de l'innovation, cela se fait au cas par cas.

Elle peut intervenir sur tous les types d'innovations.

Chiffres clés

Interventions :

De trois à cinq entreprises aidées par année car peu d'innovation donc peu d'entreprises innovantes.

Personnels de la structure

Deux personnes en comptant Jean-Pierre Jambes dans les TIC travaillent sur l'innovation.

Périmètre d'action

Communauté d'Agglomération.

Contact

Norbert Guichard

Tél : 05 59 11 50 57

Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées – Hôtel de France –

2, bis Place Royale, BP 547 – 64010 Pau Cedex

Annexe 8 : monographie de la CCI Pau-Béarn

Structure juridique

Etablissement public

Date de création

1947

Principales fonctions

Soutien auprès des entreprises sur de l'innovation de produit et de l'innovation de procédé.

Opération DIAG INNOV

Aides pour l'élaboration de projets d'entreprise comme les études de faisabilité ou de marché.

Aides pour monter des dossiers de financement.

Rôle de relais vers les organismes d'aide à l'innovation.

Détection de projets innovants dans les entreprises et veille technologique pour certaines entreprises.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Interventions sur des innovations de produits et de procédés en amont de la production.

Chiffres clés

Interventions :

Environ 20 entreprises aidées par an.

Budget :

Pas de budget spécifique pour l'innovation.

Personnels de la structure

5 personnes à la CCI peuvent faire de l'aide à l'innovation avec chacun sa spécialité (agroalimentaire, mécanique, etc.)

Périmètre d'action

Béarn

Contact

Nicolas Milande

Tél : 05 59 82 51 29

E Mail : n-milande@cci.pau.fr

CCI Pau-Béarn

21, rue Louis Barthou

BP 128 – 64001 Pau Cedex

Annexe 9 : monographie de VAL UPPA

Structure juridique

Service de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour dépendant des services centraux.

Date de création

1997

Principales fonctions

VAL UPPA a comme activité la plus ancienne le soutien qui peut être juridique, en terme de négociation pour les chercheurs avec d'autres entités ou en terme de recherche de financements des PME, PMI (recherche d'aides)

UPPA entreprise fait aussi de la communication et de la mise en relation. Elle communique sur ses compétences afin de déclencher des collaborations lors de séminaires par exemple. Elle a aussi des outils de communication comme la lettre sur l'innovation, elle organise des visites de laboratoires pour les entreprises et des visites d'entreprises pour les chercheurs et fait de la mise en relation.

Le troisième volet de VAL UPPA est le transfert de technologie c'est à dire d'amener les solutions des universités vers des licences.

Il y a aussi la création d'entreprises avec l'IRA dont l'université de Pau est l'un des membres fondateurs, les projets peuvent émerger à l'université et sont ensuite envoyés vers l'IRA.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention à tous les niveaux excepté la production et sur tous types d'innovation.

Chiffres clés

Interventions :

Au total, il y a eu 6 brevets de déposés, 8 transferts et 60 projets de détectés en 2004-2005. 5 sont en cour de négociation.

Personnels de la structure

Environ douze personnes travaillent à VAL UPPA.

Périmètre d'action

Pas de périmètre défini.

Contact

Nathalie Pannetier

Tél : 05 59 40 71 07

E mail : nathalie.pannetier@univ-pau.fr

Présidence de l'UPPA

Avenue de l'Université

BP 576 - 64012 Pau Cedex

Annexe 10 : monographie du CNRS

Structure juridique

Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technique.

Date de création

Créé par un décret du Président de la République Albert Lebrun, le 19 octobre 1939.
Délégation Aquitaine née en 1976 et Aquitaine-Limousin en 2005.

Principales fonctions

Le CNRS a trois principales fonctions :

Contrats de recherche, prestations.

Valorisation : montage d'un dossier afin de déterminer s'il est nécessaire de breveter et recherche d'entreprises éventuellement intéressées.

Création d'entreprises avec l'IRA notamment mais ça c'est plus difficile pour le CNRS, de plus, ce n'est pas sa fonction première, le CNRS préfère avoir des licences avec les grands groupes qui connaissent mieux les marchés et sont plus aptes à faire cette démarche.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Le CNRS travaille aussi bien sur des innovations légères que des innovations avec des risques importants. Il intervient à tous les niveaux du processus excepté la production.

Chiffres clés

Interventions :

Sur Aquitaine limousin, 250 contrats par an sont passés avec des organismes privés et ce dans tous les domaines.

Budget :

Environ 3 milliards d'euros par an sur l'ensemble du territoire national.

Personnels de la structure

26 000 personnes en France.

38 personnels permanents au CNRS de Pau.

Périmètre d'action

Aquitaine-Limousin.

Contact

Michel PESQUER

Tél : 05 57 35 58 06

E mail : Michel.pesquer@dr15.cnrs.fr

Esplanade des arts et métiers

BP 105 – 33402 Talence Cedex

Annexe 11 : monographie de l'ANVAR

Structure juridique

Etablissement public industriel et commercial

Date de création

OSEO est né en 2005

Principales fonctions

L'ANVAR fournit une aide financière (prêts) au développement des entreprises par l'innovation, notamment technologique.

Dans 90% des cas, les prêts de l'ANVAR sont des avances conditionnées, ils sont gratuits (taux 0) et remboursables en cas de succès.

Les 10% restants de l'activité représentent l'aide au recrutement s'il y a un objectif de projet derrière. Dans ce cas, cela représente des subventions, mais c'est plus rare.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

L'ANVAR fournit une aide au chef d'entreprise et un accompagnement financier (prototypes, pré-série, tout sauf production)

L'ANVAR intervient aussi bien sur des améliorations de procédés que sur des nouveaux produits.

Chiffres clés

Interventions :

En 2005, 49 entreprises ont été aidées dans le 64, toutes aides confondues.

Budget :

OSEO ANVAR en 2006 : 120 millions d'euros

Personnels de la structure

Il y a trois personnels localement (à Pau), 2 cadres et une assistante.

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Michel Pécassou

Tél : 05 59 84 49 84

E mail : Michel.pecassou@oseo.fr

Antenne de Pau

Hélioparc – 2 avenue Pierre Angot

64 053 Pau CEDEX 9

Annexe 12 : monographie de l'IFP

Structure juridique

Etablissement Public Industriel et Commercial.

Date de création

1994

Principales fonctions

L'IFP est à la fois un centre de recherche et de développement et de formation. Il a en charge l'ENS (Ecole Nationale Supérieure) Pétroles et Moteurs à Paris et l'IFP training qui est une formation continue dans le pétrole.

Du côté de la recherche, il existe une collaboration avec l'UPPA.

D'un autre côté, un bureau PME-PMI aide à améliorer les procédés de certaines entreprises.

Conditions pour ces aides :

L'intervention est gratuite si c'est court (un conseil gratuit ne prend pas plus d'une journée).

Si l'aide est plus importante et qu'il faut faire appel à des spécialistes, une convention est passée avec l'entreprise.

Sur l'ensemble du territoire, l'aide la plus fournie est à 80% la convention contre 20% de conseil

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

L'IFP peut intervenir à tous les niveaux du processus d'innovation sauf la production.

L'IFP travaille aussi bien sur des ruptures que sur des améliorations de procédés.

Chiffres clés

Interventions :

Très peu à Pau.

Budget :

Le budget annuel de fonctionnement à Pau est d'environ 500 000 euros.

Personnels de la structure

Environ 10 personnes travaillent à Pau et 1800 en France au sein de l'IFP. A Pau, il y a aussi 5 permanents qui font la formation continue.

Périmètre d'action

Pas de délimitation précise mais plus ou moins l'Aquitaine.

Contact

Jacques Jacobs

Tél : 05 59 84 59 90

E Mail : jacques.jacobs@ifp.fr

Hélioparc

Pau-Pyrénées – 2 avenue Pierre Angot

64 000 PAU

Annexe 13 : monographie de l'IRA

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

2000

Principales fonctions

Accompagnement personnalisé des porteurs de projets sur une période de 18 mois :
Elaboration d'un diagnostic confidentiel afin d'évaluer la viabilité du projet.
Un accompagnement personnalisé depuis le cahier des charges jusqu'au succès industriel.
Un soutien financier adapté aux différentes étapes de maturation du projet d'entreprise.
Caractère très sélectif de l'aide de l'IRA : le projet doit être adossé au milieu de recherche d'un partenaire de celui-ci.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Travail en amont, transfert de technologie vers tout types d'innovations (légères ou plus lourdes).

Chiffres clés

Interventions :

En 6 ans, 27 projets sur l'antenne Adour dont 13 adossées à l'UPPA

Baisse des projets en 2004-2005 : seulement 6 projets et actuellement (2006) trois en portefeuille

Budget :

Le budget de l'IRA en 2005 est de l'ordre 700 000 € (fonctionnement et avances aux projets)

Personnels

6 en Aquitaine, 2 à Pau

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Béatrice Da Silva

Tél : 05 59 84 22 51

E mail : beatrice.dasilva@univ-pau.fr

Antenne Adour

Hélioparc Pau-Pyrénées

2, avenue du président Angot

64 000 Pau

Annexe 14 : monographie du CREATI Aquitaine

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

Création du réseau CREATI Aquitain en 1993

Principales fonctions

Le principal objectif est de faire rencontrer les grands groupes industriels et de recherche et les petites entreprises afin de les aider à innover.

Les grands groupes mettent à disposition des moyens d'essai, ce qui représente un appui technique non négligeable.

D'un autre côté, le programme PAR TECH représente la mise en place d'un programme de financement par la DRIRE et le Conseil Régional Aquitain afin d'aider les petites entreprises.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Le CREATI peut intervenir à différents niveaux du processus d'innovation (prototypes, pré-séries, production) hormis la recherche fondamentale et sur de nombreux types d'innovations (améliorations de procédés, nouveaux produits) car elle dispose dans son réseau de tous les métiers avec de nombreux grands groupes européens et mondiaux.

Chiffres clés

Interventions :

250 entreprises rencontrées par an et 60 affaires concrétisées.

A Pau, il y a actuellement 7 ou 8 contrats PAR TECH en place avec Total et 2 ou 3 avec Turbomeca soit la moitié du total aquitain.

Budget :

Le budget annuel du CREATI est de 6000 à 7000 euros.

Personnels

16 correspondants sur le réseau Aquitaine.

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Claude Pascal

Tél : 05 56 21 51 37

E mail : pipole@wanadoo.fr

Bordeaux Productic – Site Technologique Marticot

33610 CESTAS

Annexe 15 : monographie d'INNOVALIS Aquitaine

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

2005 pour l'antenne Adour

Principales fonctions

Détection et accompagnement de projets. L'accompagnement se fait par ingénierie technique et orientation financière vers les structures de financement adéquates. Avant c'était davantage un conseil technologique (notamment avec les 6 pôles regroupés dans INNOVALIS, la structure pouvait faire appel aux experts d'un de ses pôles pour un accompagnement technologique).

Aujourd'hui, volonté d'approcher l'entreprise de manière plus globale, d'offrir des perspectives, démarche plus stratégique avec une approche marché. Prise en charge plus globale du projet et de la problématique de l'entreprise mais Innovalis ne fait pas de financements.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Travail sur des transferts de technologie avec les centres de compétences et à tous les niveaux du processus.

Interventions sur améliorations de procédés et ruptures (nouveaux produits).

Chiffres clés

Interventions :

30 entreprises ont été contactées depuis le début de l'activité.

5 ou 6 projets détectés.

Budget :

1,8 millions d'euros de budget pour la région Aquitaine.

Personnels

20 salariés répartis sur deux sites :

Bordeaux – Pessac centre Condorcet

Pau – Hélioparc

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Martine Chalcou

Tél : 05 59 80 22 53

E mail : martine.chalcou@innovalis-aquitaine.org

Hélioparc

2 avenue Pierre Angot – 64053 PAU Cedex 9

Annexe 16 : monographie d'Adour Entreprendre

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1988

Principales fonctions

L'association fait essentiellement de l'accompagnement d'entreprise et des prêts d'honneur au niveau de la production. Elle soutient les PME qui ont pour objectif de devenir des PMI. Dans leur projet, il est obligatoire de créer 5 à 10 emplois dans les 3 ans.

L'association accompagne aussi les porteurs de projets lors de création ou reprise d'entreprise.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Travail sur des innovations légères, de procédés, ainsi que des nouveaux produits. Adour entreprendre n'intervient qu'au niveau de la production.

Chiffres clés

Interventions :

18 projets sont traités en 2006 contre 12 en 2005, 10% de projets innovants sont accompagnés sur l'ensemble de la zone Adour soit environ 10 projets.

Budget :

Le budget en fonctionnement est de 120 000 euros

Personnels de la structure

2 personnes travaillent dont une à plein temps, le directeur et une à mi-temps, la secrétaire.

Périmètre d'action

Bassin de l'Adour : Pays-Basque, Béarn, Landes, Bigorre et Gers

Contact

Pierre Croci

Tél : 05.59.02.30.88

E-mail : : adour@reseau-entreprendre.org

Hélioparc

2 avenue Pierre Angot

Bâtiment Berthelot (sous-sol)

64053 PAU CEDEX 09

Annexe 17 : monographie d'Adour Compétitivité

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1994

Principales fonctions

Travail de management, ingénierie de conseil dans le but d'identifier et de hiérarchiser les besoins des entreprises.

Animation du pôle R&D IMMATERIEL de l'Adour, par le biais de ses différents clubs : consultants et sous-groupes de travail, dirigeants, qualitatifs, rencontres de la performance, lettre des leaders.

Gestion de projets individuels et/ou collectifs.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention au niveau de la production, principalement sur des améliorations de procédés.

Chiffres clés

Interventions :

Plus de 400 interventions par an en entreprise.

Budget :

Budget annuel : environ 1 million d'euros dont 700 000 euros de subventions.

Adhérents :

350 adhérents dont 200 entreprises et 120 consultants.

Personnels

5 personnes environ :

- 2 secrétaires

- 2, 3 ou 4 chargés de mission sur le terrain

Périmètre d'action

Bassin de l'Adour

Contact

Pierre Harymbat

Tél. : 05 59 84 56 90

ac@adour.org

Hélioparc Pau – Pyrénées – 2, avenue Pierre Angot

64053 Pau Cedex

Annexe 18 : monographie de CREACOL

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1989

Principales fonctions

L'action principalement fournie est l'appui technique dans le domaine du collage industriel. Mais il existe également des actions de sensibilisation, de formation, d'expertise et de veille technologique.

L'aide principalement fournie est le conseil qui représente 80% des prestations.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

CREACOL intervient à tous les niveaux du processus excepté la production, elle travaille essentiellement sur des innovations de procédés.

Chiffres clés

Interventions :

Environ 50 prestations annuelles : analyses, études de faisabilité, aide industrielle, expertise, formation.

Budget :

450 000 euros par an.

Personnels de la structure

Les personnels sont au nombre de quatre à Pau et c'est la seule implantation en Aquitaine.

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Claudette Lacaze

Tél : 05 59 84 40 22

E mail : creacol@creacol.fr

Hélioparc Pau-Pyrénées

2, avenue du président Pierre Angot – 64053 Pau Cedex 9

Annexe 19 : monographie de la technopole Hélioparc

Structure juridique

Société d'économie mixte

Date de création

1987

Principales fonctions

Elles sont de deux ordres :

Tout d'abord la détection de projets innovants, puis la sélection par un conseil scientifique et technique qui détermine leur caractère innovant et leur cohérence avec les 6 thématiques développées au sein de la technopole (sciences et techniques de la terre ; énergie ; environnement ; matériaux et métrologie ; informatique, communication et imagerie ; sciences du vivant dans l'agroalimentaire). Pour les porteurs de projets retenus, une procédure d'accompagnement se met en place.

Le second point est l'animation et la mise en réseau des compétences (réseau RETH) ainsi que la promotion du territoire et l'accueil des entreprises.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention sur des évolutions de produits, principalement au niveau de la production.

Chiffres clés

Interventions :

Plus de 80 entités dont une quarantaine d'entreprises sont implantées à Hélioparc

Budget :

Hélioparc touche 40 000 euros de la région pour mettre en place de l'innovation

Personnels de la structure

Environ 12

Périmètre d'action

Zone d'implantation d'Hélioparc

Contact

Christian Gandon

Tél : 05 59 02 79 82

E Mail : c.gandon@helioparc.fr

Hélioparc

2 avenue Pierre Angot - 64053 Pau Cedex 09

Annexe 20 : monographie de Pau Cité Multimédia

Structure juridique

Société d'Economie Mixte

Date de création

1999

Principales fonctions

Il existe, au sein de cette SEM une convention d'appui au développement des TIC. Cette convention offre des subventions et des avances remboursables pour les projets innovants.

D'autre part, à travers le contrat accueil, l'équipe de Pau Cité Multimédia garantit un accompagnement personnalisé à toutes les étapes de votre projet. Le contrat accueil définit et planifie un engagement pour :

- la définition de la solution foncière et/ou immobilière la plus performante.
- la mobilisation des aides financières et subventions adaptées (aides à l'immobilier, subventions pour formation, aides liées à l'emploi...),
- la proposition de prêts à taux bonifiés notamment pour tous les investissements matériels,
- l'aide au recrutement et à la formation éventuelle des collaborateurs,
- la recherche, si nécessaire, de locaux relais

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention sur tous types d'innovation mais au niveau de la production uniquement.

Chiffres clés

Interventions :

Il y a environ 30 entreprises sur le site Léon Blum mais cette SEM gère d'autres sites, ce qui représente en tout environ 500 emplois.

Budget :

Le capital de la SEM est d'environ 6 000 000 d'euros

Personnels de la structure

1

Périmètre d'action

Site de Pau Cité Multimédia

Contact

Jean-Claude Christophe

Tél : 05 59 82 56 53

E mail : jc-christophe@pau.cci.fr

CCI Pau Béarn

21, rue Louis Barthou

64000 Pau

Annexe 21 : monographie de la pépinière Eurolacq

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1992

Principales fonctions

Elle offre des locaux, des services mutualisés, de l'accompagnement, de la formation à la création d'entreprise et de l'évaluation de projets avec l'ANPE. Tout ceci sur une période de quatre ans au sein de la pépinière.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention au niveau de la production et sur tous types d'innovations.

Chiffres clés

Interventions :

Il y a environ 20 entreprises à caractère innovant à Eurolacq et normalement 25 dans une semaine. Cela représente un tiers du total. Certaines ont des brevets. Il y a 14 entreprises sur le site d'Eurolacq et 6 à Mourenx.

Budget :

le budget annuel est de 240 000 euros.

Personnels de la structure

Les personnels sont au nombre de quatre.

Périmètre d'action

Zones d'implantation d'Eurolacq.

Contact

René Majesté

Tél : 05 59 53 99 99

E mail : contac@eurolacq.com

Parc d'activités Eurolacq

64170 ARTIX

Annexe 22 : monographie de SEBADOUR

Structure juridique

Société financière

Date de création

Etablissement de crédit relevant de la Loi Bancaire de 1984

Principales fonctions

SEBADOUR fait des dossiers d'amorçage et du capital risque. C'est fondé sur l'innovation. Ce sont des mises pour voir en capital. Ça va jusque 50 000 euros maximum. SEBADOUR peut aussi faire des prêts personnels qui sont évidemment remboursables. Elle demande des garanties si nécessaire comme le partage de risque ou le fond de garantie.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

SEBADOUR apporte un appui financier sur tous les types et phases de l'innovation.

Chiffres clés

Interventions :

Sebadour aide deux ou trois entreprises par an sur Hélioparc contre 5 à 10 à Izarbel et en a quatre ou cinq en portefeuille.

La société a 150 clients environ.

Budget :

Sebadour fait quatre millions d'euros par an de crédit sur environ 40 dossiers et l'an dernier, 700 000 euros de capital sur 10 dossiers.

Personnels de la structure

7 personnes

Périmètre d'action

Bassin de l'Adour

Contact

Jean-Luc Minet

Tél : 05 59 84 42 05

E mail : contact@sebadour.fr

Centre Activa

Allées Catherine de Bourbon

BP 9147

64052 PAU Cedex 9

Annexe 23 : monographie du CETRA

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1983

Principales fonctions

Total met à disposition des moyens techniques, humains, matériels, d'analyse, d'ingénierie...

Si une entreprise fait une demande auprès de total, celui-ci devient chef de projet et identifie les objectifs et les moyens à mettre en oeuvre en terme de recherche et de développement.

Les prestations du CETRA peuvent se faire à titre gratuit ou à titre onéreux :

Les conseils (généralement demandés au sein de total) sont gratuits et représentent 70% des aides.

Lorsque total fait appel à des compétences extérieures pour des analyses, conseils, etc., elle fait un devis ad hoc, à prix coûtant et donc ne fait pas de bénéfices, cela représente 30% de ses prestations.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

La prise en charge est complète et l'accompagnement se fait sur toute la durée du projet quel que soit le type d'innovation.

Chiffres clés

Interventions :

25 entreprises par an sont aidées sur le 64 dont environ 20 à Pau. L'aide va à 65% pour les entreprises de moins de 50 personnes

Personnels

Très variable puisque le CETRA fait appel aux compétences du groupe Total.

Périmètre d'action

Aquitaine

Contact

Philippe DESRIAC

Tél : 05 59 14 20 05

E mail : philippe.desriac@total.com

CETRA c/o SOFREA

Centre D'affaires ACTIVA

Allées Catherine de Bourbon

64000 PAU

Annexe 24 : monographie de TDR Association

Structure juridique

Association loi 1901

Date de création

1997

Principales fonctions

C'est un appui financier qui concerne les PME PMI de – de 250 employés dans le domaine industriel et des services à l'industrie. Il faut que la PMI PME commence une activité commerciale

Le fondement de cette structure est le soutien à l'emploi, c'est le critère numéro un. Les prêts se font dans de meilleures conditions qu'avec les banques.

Caractéristiques de l'intervention (niveau du processus/type d'innovation)

Intervention uniquement au niveau de la production et sur tous types d'innovations.

Chiffres clés

Personnels de la structure

Il y a environ 10 à 15 personnes qui travaillent à Pau. Chiffre variable en fonction des intérimaires et des stagiaires.

Périmètre d'action

Pyrénées Atlantiques.

Contact

Claude Arquizan

Tél : 05 59 14 20 04

E mail : claud.arquizan@total.com

Total Développement Régional

DRHC/DDR

Centre d'Affaires Activa

Allées Catherine-de-Bourbon

64000 Pau

TABLES DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| | |
| Première partie : les organismes d'aide à l'innovation sur la zone d'emploi paloise : constats et réflexions | 4 |
| 1. Méthodologie de l'enquête | 5 |
| 1.1. Périmètre d'étude | 5 |
| 1.2. Détermination des organismes | 6 |
| 2. Les organismes d'aide à l'innovation : fonctions, financements et relations | 10 |
| 2.1. Méthodologie de la classification | 10 |
| 2.2. Des organismes déterritorialisés : le CNRS, le Conseil Régional, le CREATI et la DRRT | 13 |
| 2.2.1. Principales fonctions | 13 |
| 2.2.2. Sources de financements et relations..... | 14 |
| 2.3. Des organismes assez peu territorialisés : la DRIRE, INNOVALIS et l'IRA..... | 16 |
| 2.3.1. Principales fonctions | 16 |
| 2.3.2. Sources de financements et relations..... | 17 |
| 2.4. Des organismes assez bien territorialisés : le CETRA, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général, CREACOL, Eurolacq, l'IFP et VAL UPPA | 19 |
| 2.4.1. Principales fonctions | 19 |
| 2.4.2. Sources de financements et relations..... | 20 |
| 2.5. Des organismes reconnus et territorialisés : Adour Entreprendre, OSEO ANVAR, Pau Cité Multimédia, SEBADOUR et TDR..... | 22 |
| 2.5.1. Principales fonctions | 22 |
| 2.5.2. Sources de financements et relations..... | 23 |
| 2.6. Des organismes incontournables dans la zone d'emploi de Pau : Adour Compétitivité, la CCI et la technopole Hélioparc | 25 |
| 2.6.1. Principales fonctions | 25 |
| 2.6.2. Sources de financements et relations..... | 26 |
| 3. Une aide éparpillée et déconnectée du monde entrepreneurial | 27 |
| 3.1. A l'échelle nationale..... | 27 |
| 3.2. A l'échelle de la zone d'emploi de Pau | 28 |
| 3.2.1. Une offre d'aide à l'innovation à structures multiples qui doit gagner en lisibilité..... | 29 |

3.2.2. Une nécessaire connexion entre les milieux universitaire et entrepreneurial ..30

| | |
|--|-----------|
| Deuxième partie: les organismes d'aide à l'innovation et l'attractivité du territoire | 34 |
| 1. Définition d'une ville moyenne | 35 |
| 2. L'attractivité territoriale en question | 37 |
| 3. L'attractivité du territoire palois | 38 |
| 3.1. Pau, une ville gâtée par l'histoire | 38 |
| 3.2. Les atouts et contraintes en matière d'attractivité économique | 38 |
| 3.2.1. Une ville moyenne dotée d'un réel potentiel d'attractivité..... | 40 |
| 3.2.2. Mais des handicaps principalement dus à sa position géographique et au facteur taille | 42 |
| 3.3. les facteurs d'attractivité de Pau : une situation contrastée..... | 43 |
| Conclusion | 49 |
| Table des illustrations | 50 |
| Table des annexes | 52 |
| Bibliographie | 53 |
| Table des matières | 81 |

